

LE 15^e JOUR DU MOIS

MENSUEL DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE
MARS 2016 - 252



bpost
PB-PP
BELGIEN - BELGIQUE
Bureau de dépôt Liège X
Editeur responsable :
Annick Comblain
Place de la République française
41 (bât. 01)
4000 Liège
Périodique
P. 102 039
Le 15^e jour du mois
Mensuel
sauf juillet-août



PÉDAGOGIE ACTIVE

PAGES 2 ET 3

La pédagogie à l'Université
allie enseignement et apprentissage

PAGE 4

IMAGÉSANTÉ

Un festival, deux facettes

PAGE 6

CSL

Christelle Bertrand, nouvelle directrice

PAGES 12 ET 13

LA RÉFORME DE LA JUSTICE

5 questions à Adrien Masset



APPRENDRE À APPRENDRE

Innovation pédagogique à l'Université

S I LA RECHERCHE EN PÉDAGOGIE UNIVERSITAIRE n'a pas une longue histoire – 30 ou 40 ans environ –, elle a néanmoins acquis ses lettres de noblesse à présent, comme en témoignent les très nombreuses publications scientifiques qui lui sont consacrées. Pas à pas, l'art d'enseigner s'est insinué dans les préoccupations des chercheurs dont une grande part des activités est liée à la transmission du savoir. L'université de Liège accorde une place centrale à la qualité de l'enseignement qu'elle dispense et soutient les initiatives pédagogiques originales. Le Pr Éric Haubruge, premier vice-recteur, en charge de l'enseignement, est même convaincu de la nécessité de repenser le rôle de l'Université. « *Au sein de la société, nous ne sommes plus les seuls détenteurs ni les seuls dispensateurs de savoirs*, observe-t-il. *Nous devons aider les jeunes à maîtriser des connaissances, à analyser des données, à critiquer des discours, etc. Il nous faut dès lors mettre au point des démarches pédagogiques novatrices pour favoriser un apprentissage plus qualitatif et collaboratif... tout au long de notre carrière.* »

En janvier 2005, l'ULg a créé l'Institut de formation et de recherche en enseignement supérieur (Ifres) dans le but de promouvoir la formation pédagogique de ses encadrants, de faciliter l'intégration de l'e-learning dans les filières, de faire valoir l'approche "qualité" dans l'évaluation des étudiants et des enseignements, tout en encourageant la recherche en ces matières. Depuis lors, tous les nouveaux chargés de cours sont invités à participer à une formation organisée par l'Ifres.

Petit à petit, des méthodes pédagogiques nouvelles se sont introduites dans les Facultés et l'insistance à coupler "enseigner" et "apprendre", à allier "pédagogie" et "technologie" a fait évoluer les mentalités. Mais comment enseigner à l'Université avec un Google omniprésent... ?

« *Très manifestement, l'enseignement – même universitaire – ne peut plus être encyclopédique*, observe le Pr Robert Charlier, président de l'Ifres depuis octobre dernier. *Il doit apporter un sens critique essentiel pour analyser l'information disponible et pléthorique.* » Cela, internet ne l'apprend pas encore... Susciter l'apprentissage actif chez les étudiants, développer leur esprit critique, cela demande du temps, au détriment peut-être de la

transmission de savoirs disciplinaires. Ce qui fait débat ! « *Si nous voulons encourager les enseignants à s'engager dans d'autres formes d'apprentissage, il ne faut plus attribuer les charges en nombre d'heures mais en crédits, en volume global d'activités d'enseignement* », plaide Robert Charlier.

Les pratiques varient énormément d'une Faculté à l'autre, mais de nombreux académiques et scientifiques se sont aventurés dans une pédagogie plus moderne, plus "active". Quatre d'entre eux ont accepté de faire part de leurs initiatives. Focus.

Propos recueillis par Patricia Janssens

À la fin de l'année 2015, l'ULg a accentué sa volonté de faire évoluer l'enseignement en créant un conseil universitaire et des conseils sectoriels à l'enseignement et à la formation. Ces nouvelles structures, composées des vice-doyens à l'enseignement ainsi que des acteurs des pratiques pédagogiques (Ifres, administration de l'enseignement et des étudiants), proposeront des méthodes d'apprentissage et des stratégies en matière de transmission du savoir.



LA SIMULATION PARLEMENTAIRE

Je me suis inspirée de l'expérience du "Parlement jeunesse" pour proposer, aux étudiants de 2^e master en sciences de l'éducation (souvent des instituteurs ou des régents) et à ceux qui préparent l'agrégation de l'enseignement secondaire supérieur (AESS), une "simulation parlementaire". Cela concerne environ 400 étudiants chaque année.

Mon premier objectif est certainement de faire réfléchir les futurs diplômés sur un thème auquel ils seront confrontés dans leur vie professionnelle (les devoirs, le redoublement, la discipline, la prise de parole). Je mets à leur disposition les références scientifiques utiles et leur demande d'articuler leurs connaissances avec la problématique qu'ils ont sous les yeux. Le second objectif est d'établir un dialogue entre ces étudiants venus d'horizons divers et qui ont parfois une vision très différente de l'enseignement. Il s'agit aussi pour moi que tout enseignant formé à l'ULg connaisse les mécanismes de la démocratie parlementaire. L'immersion dans le processus législatif est sans doute la meilleure façon d'ancrer durablement ces connaissances.

Au cours de ces "journées parlementaires" – pendant les vacances de Pâques –, chaque "député", c'est-à-dire chaque étudiant préparant l'AESS, aura l'occasion d'examiner quatre projets de décrets élaborés par les condisciples du master en sciences de l'éducation. Sessions plénières et commissions parlementaires se succèdent pour déboucher sur un vote par boîtier électronique en fin de séance. *In fine*, les textes sont adoptés ou rejetés.

Ariane Baye

chargée de cours au département des sciences de l'éducation, faculté de Psychologie, Logopédie et des Sciences de l'éducation

www.ulg.tv/simulationsparlementaires



DE LA THÉORIE AU CONCRET

J'ai souhaité placer les étudiants de 1^{er} master "constructions" dans une situation proche de la vie professionnelle. Or, si le contexte géologique est primordial lors d'un chantier d'ouvrage géotechnique, l'ingénieur doit également tenir compte de contraintes

structurelles, architecturales et environnementales. La participation active à de grands chantiers de génie civil peut prendre de nombreuses formes selon que l'ingénieur travaille dans un bureau d'études ou en entreprise, agit en tant que donneur d'ordre ou qu'il fasse partie d'un bureau de contrôle.

Avec le concours de deux industriels – le bureau d'études Greisch et la société CFE (Vinci) –, je propose aux étudiants deux cas concrets : cette année, la réalisation du pont canal de Houdeng et la construction d'une tour "the ONE Brussels Europa", rue de la Loi à Bruxelles.

Pendant le deuxième quadrimestre, les étudiants, répartis en huit groupes de trois, devront faire une proposition technique pour l'ouvrage et évaluer le coût des travaux. Mon rôle est d'accompagner les groupes tout au long du processus. Ils devront remettre une offre de soumission en expliquant la pertinence de leur choix. Par ailleurs, chaque groupe devra vérifier l'option soutenue par un autre et, à la façon d'un jeu de rôles, interpréter successivement le rôle du donneur d'ordre et du bureau de contrôle. Des réunions de chantier sont prévues avec les différents protagonistes et une présentation des résultats du travail sera organisée devant le bureau Greisch et la société CFE.

Ce cours s'inscrit dans la volonté du département Argenco de passer de la théorie au projet.

Frédéric Collin

chargé de cours au département Argenco en faculté des Sciences appliquées



PÉDAGOGIE PAR PROJET

À partir de 2009 – et avec l’aide efficace de l’équipe e-campus –, j’ai conçu progressivement, pour chacun de mes enseignements, un

cours en ligne. Il s’agit d’un complément au cours *ex-cathedra* qui reprend des références d’ouvrages utiles, des comptes rendus d’articles, les diapos du cours, une médiathèque, un forum de discussions ouvert aux étudiants, des exercices d’auto-évaluation, etc.

Par ailleurs, j’ai décidé d’opter pour une “pédagogie par projet” avec les étudiants en fin de 1^{er} cycle. L’ensemble de l’année est consacré à la réalisation d’un projet personnel – le travail de fin de cycle (TFC) – à partir d’une thématique. Cette année, il s’agit du “Quartier de l’île avant l’installation de l’Université. Que sait-on de ce quartier entre 1750 et 1800?”. À la fin de l’année, une synthèse des travaux sera mise en ligne.

Mon souhait est de rendre les étudiants actifs dans la construction d’un savoir et de les inviter à mettre en œuvre leurs connaissances théoriques (démarche heuristique, aptitudes critiques), tout en travaillant d’autres compétences comme l’expression écrite (rédaction d’un état de la question, formulation d’une problématique) et la communication orale.

La méthode est donc celle de la “pédagogie inversée”, laquelle confie aux étudiants la responsabilité du travail et place l’enseignant dans le rôle d’accompagnateur (il répond aux questions, il ouvre des pistes, il fait visiter les archives, etc.). L’intérêt de la formule est de rendre autonomes les futurs historiens, futurs professeurs peut-être.

Annick Delfosse

professeure au département Transitions, faculté de Philosophie et Lettres



COURS EN LIGNE

La réforme des études de médecine en 2012 a eu une répercussion directe sur notre travail : les travaux pratiques (TP) d’histologie

(soit l’étude des tissus biologiques), alors dispensés en bac 2 (250 étudiants) ont été inclus dans le programme du bac 1 (650 étudiants). Nous avons dû repenser de fond en comble l’organisation des TP et retenu l’option du cours en ligne.

À partir de la plateforme “Cytomine” qui rassemble le matériel utile – les “lames” – des histologistes de l’ULg du réseau Morphotic (de la faculté des Sciences, de Médecine vétérinaire et de Médecine) et grâce à l’aide de l’équipe e-campus, nous avons conçu cinq TP *on line*. Ils comportent chacun une vidéo introductive et des exercices qui guident l’étudiant dans un véritable “parcours pédagogique”. Un test vérifie l’acquisition des connaissances : l’étudiant doit atteindre 70% pour aborder le module suivant. Un quizz final est enfin proposé à l’issue des cinq TP, quizz qui comporte des questions semblables à celles de l’examen.

Aujourd’hui, l’étudiant aborde l’histologie à son rythme, mais nous avons convenu de séances “retour” en amphithéâtre – par petits groupes et sous la supervision d’étudiants-moniteurs – au cours desquelles les problématiques essentielles sont envisagées sous des angles différents, afin de nous assurer de la bonne maîtrise de l’ensemble de la matière.

Les bénéfices de cette nouvelle pédagogie sont réels : les performances sont améliorées au vu des résultats obtenus aux examens et, selon plusieurs enquêtes, on note aussi une plus grande motivation de la part des étudiants.

Valérie Defaweux

chef de travaux au service d’anatomie et d’histologie en faculté de Médecine

SOMMAIRE 252

À LA UNE

LA PÉDAGOGIE à l’université de Liège 2-3

OMNI SCIENCES

FESTIVAL IMAGÉSANTÉ, du 14 au 19 mars	4
PRINTEMPS des sciences	5
L’OPINION, signée Bernard Deffet	5
CSL : Christelle Bertrand, nouvelle directrice	6
SÉMIOTIQUE.	
Petites mythologies liégeoises	6
CARTE BLANCHE à Henry-Jean Gathon	7
CONTRER la radicalisation des jeunes	8
MÉTHANE. Les vaches au régime	9
SANTÉ PUBLIQUE : nouvel agrément	10-11

5 QUESTIONS À

ADRIEN MASSET,
sur la réforme de la Justice 12-13

ALMA MATER

QUI EST-CE ? Paulette Berzi	14
ARLON : nouveau centre de formation	15
PHOTOVOLTAÏQUE : des panneaux au Sart-Tilman	16
SEM’AIME : les photos primées	16
REFINANCEMENT des Universités	17
LEODIUM, en hommage à A. Lemeunier	17

UNIVERS CITÉ

GUINDAILLE : une salle	18
GAME OF TRAILS : le running dans la boue	19

FUTUR ANTÉRIEUR

PARCOURS D’UNE ALUMNI : l’interview d’Anne Delépine	20
ÉQUIPEMENTS REMARQUABLES : le fonds Rousseau-Weissenbruch	21

RÉTRO VISION

ÉCHO : l’ULg dans les médias	22
------------------------------	----

MICRO SCOPE

PENSIONS : en défaveur des femmes	23
-----------------------------------	----

ENTRE 4 YEUX

LUTTE OUVRIÈRE ET FÉMININE à la FN en 1966	24
---	----

FESTIVAL
IMAGÉSANTÉ

Liège va vivre au rythme des sciences, en ce mois de mars. Trois événements majeurs se dérouleront simultanément : le 12^e festival ImagéSanté et la Semaine internationale du cerveau du 14 au 19 mars, le Printemps des sciences du 14 au 20 mars.

LE FESTIVAL IMAGÉSANTÉ, à la réputation internationale, nous promet une belle sélection de films, documentaires et autres conférences traitant de santé, mais aussi d'interventions chirurgicales filmées.

Après la séance académique d'ouverture le lundi 14 mars sera présenté le nouveau film de Thomas Lilti, *Médecin de Campagne*, avec François Cluzet. Cette soirée sera rehaussée par la présence de la marraine du festival, l'actrice Sandrine Bonnaire.

DANS ET HORS COMPÉTITION

Le festival comporte deux catégories de films en compétition : les films documentaires, qui seront projetés du 15 au 18 mars au cinéma Sauvenière, et les films d'éducation et de promotion de la santé, qui seront présentés du 14 au 18 mars au CHU de Liège. Ces derniers seront subdivisés en neuf sous-catégories, selon les thèmes abordés (environnement et alimentation, éthique et santé, recherche médicale et technologique, pathologies et traitements médicaux, bien-être, santé mentale et, enfin, accompagnement de la personne âgée) ou le type de films (courts métrages de fiction ou documentaires).

Hors compétition, différents films seront montrés (pour la première fois cette année) au grand public, pour rendre hommage à Sandrine Bonnaire. Notamment le film *La dernière leçon*, le 15 mars, qui évoque la fin de vie, thème au centre du débat qui suivra et auquel participera la comédienne. Il est tiré du livre autobiographique de Noëlle Châtelet, qui viendra en parler lors d'une conférence le mercredi 16 mars.

3D ET NOUVELLES
TECHNOLOGIES

Un grand classique de ce festival sera la retransmission en direct d'interventions chirurgicales qui rythmeront les journées du 15 au 18 mars, sur le site du CHU au Sart-Tilman. En salle, mais aussi sur la webTV du festival, les téléspectateurs pourront poser leurs questions aux chirurgiens via un *chat* Twitter et Facebook.

Une autre nouveauté est l'organisation, grâce à la collaboration du Pôle Mecatech, de deux *workshops*, le jeudi 17 mars : l'un sur la 3D et son implication dans la formation des médecins, l'autre sur le *Healing Environment*. Deux thèmes qui illustrent bien les défis de la collaboration entre deux spécialités complémentaires : médecine et ingénierie. Comme le confirme le doyen de la faculté de Médecine, le Pr Vincent d'Orio : « Il s'agit de trouver comment développer les techniques d'imagerie pour l'apprentissage des procédures chirurgicales. En effet, aujourd'hui, les gestes chirurgicaux sont de moins en moins invasifs.

Le chirurgien opère avec des outils qu'il manie grâce à des écrans et parfois à des robots. Dès lors, pourrait-on imaginer d'entraîner les étudiants sur des simulateurs d'opérations, à l'instar des simulateurs de vols pour les pilotes ? Grâce au savoir et à l'expertise des spécialistes, on pourrait aussi imaginer que soient conçus des "jeux vidéo" utiles pour former les chirurgiens. »

Quant aux techniques, elles se précisent également, mais jusqu'à quel point ? « Ainsi, pourrait-on utiliser les capacités infinies et très fines de la fibre optique dans le diagnostic ? Là où l'œil, où la lumière ne suffisent pas pour détecter une anomalie (à la surface de la peau ou de l'estomac par exemple), une onde, un signal pourraient être envoyés et nous donner instantanément une réponse », imagine le Pr Vincent d'Orio. « Voilà deux pistes de développement des techniques de la 3D qui intéressent la médecine, au plus grand bénéfice des patients ! »

Le festival se clôturera le samedi 19 mars lors d'une cérémonie – sous les auspices d'une autre célébrité du cinéma français, Christophe Lambert – durant laquelle seront révélés les lauréats.

Comme chaque année, le festival ImagéSanté, organisé par le Pr Philippe Kolh et son équipe, rencontrera probablement un très grand succès, confirmant ainsi sa place dans le monde cinématographique médical, reconnu internationalement.

Festival ImagéSanté

Du 14 au 19 mars.

www.imagesante.be

SEMAINE
INTERNATIONALE
DU CERVEAU

Ce rendez-vous annuel organisé par le Belgian Brain Council, qui vise à promouvoir la recherche en neurologie, se déroulera du 14 au 19 mars. Le Giga-Neurosciences, assez logiquement, y participera activement, vu sa réputation internationale en la matière. Parmi les activités prévues, quatre professeurs proposeront à des élèves du secondaire une matinée de conférences sur le cerveau et ce qui peut lui nuire : alimentation, cannabis, perturbateurs endocriniens ou toxiques de l'environnement.

Contacts : tél. 04.366.96.96, courriel sciences@ulg.ac.be, site <http://sciences.ulg.ac.be/cerveau/>

Voir aussi l'émission "À votre tour d'y voir" consacré au coma : www.ulg.tv/coma



PRINTEMPS DES SCIENCES

L E PRINTEMPS DES SCIENCES est désormais une institution. Cette année, il sera consacré à l'alimentation : de nombreuses activités seront proposées aux enfants des classes maternelles, primaires et secondaires autour de ce thème. Et des rencontres avec des chercheurs seront offertes au grand public. Ainsi, l'exposition "À table !" éclairera les visiteurs sur l'alimentation, durant le week-end des 19 et 20 mars, à l'Institut de zoologie au quai Van Beneden.

La cellule de diffusion des sciences et des techniques de l'université de Liège, Réjouissiences, n'a pas lésiné sur la variété des activités liées à l'alimentation. Avec toujours un souci d'interactivité et de découvertes. La grande majorité est destinée aux classes de jeunes de 5 à 18 ans.

LABELS DE QUALITÉ

En quoi la science peut-elle se mettre au service des produits du terroir ? Magali Tielemans et Natacha Aucuit, chercheuses au sein de la cellule d'appui aux indications géographiques (CAIG), s'adresseront aux élèves du niveau secondaire. « L'objectif est de leur apprendre les techniques mises en place pour obtenir les labels d'appellation d'origine protégée (AOP) et d'indication géographique protégée (IGP), lesquels nécessitent de respecter un cahier des charges très précis et exigeant », explique Magali Tielemans.

L'intervention sera didactique, mais surtout interactive : « Nous allons faire goûter aux élèves des produits : fromage, miel, jambon. Ils devront les reconnaître et placer sur une carte de Belgique le lieu où ils sont fabriqués. À partir de là, nous allons montrer comment le lieu de production peut influencer les modes de fabrication et les saveurs, par exemple. Ainsi, la

zone géographique et ses facteurs naturels – le climat, le type de sol, etc. – vont avoir leur influence. Par exemple, le saucisson d'Ardenne, qui provient d'une région froide et humide, est plus fumé qu'un saucisson gaumais provenant d'une région plus chaude et sèche. De même, le goût particulier du fromage de Herve est donné par une bactérie qui aime particulièrement les caves de cette région. »

LA FILIÈRE DU LAIT ET LE COMMERCE ÉQUITABLE

Autre activité pour le même public : la sensibilisation au lait équitable, présentée par Marlène Feyereisen, doctorante au sein de l'unité SEED, Arlon-campus Environnement. « À partir de la présentation des différents laits disponibles, nous allons suivre et développer tous les maillons de la filière laitière, du producteur au consommateur », annonce-t-elle. Elle expliquera notamment les crises successives que subit ce secteur. La solution proviendrait-elle du lait équitable ? « Le consommateur dispose de trois options. La moins équitable est d'acheter le lait dans les bouteilles ou briques de grandes marques ou de marques de distributeurs ; dans ce cas, il existe peu de négociations pour fixer les prix. La solution intermédiaire consiste à choisir les produits de type "Fairebel", une marque détenue par les producteurs qui leur permet de négocier un peu mieux les prix. Enfin, le choix le plus équitable consiste à aller acheter directement chez le producteur le lait cru. Certes, cela demande un réapprentissage du goût, mais, au moins, les élèves peuvent déterminer alors le prix juste », défend Marlène Feyereisen.

À table !

Du 14 au 20 mars, à l'Institut de zoologie, quai Van Beneden 25, 4020 Liège.

➔ <http://sciences.ulg.ac.be/pds/>

L'OPINION DE BERNARD DEFFET



ARCHITECTE, PRODUCTEUR DE SYNTHÈSES CONSTRUITES : UN MÉTIER D'AVENIR

POUR VOUS CONVAINCRE en quelques lignes et quelques raccourcis, un exercice de contorsion s'impose. En effet, par quel principe et suivant quelle stratégie un métier devenu aujourd'hui pratiquement inopérant pourrait-il devenir un métier d'avenir ? Vous avez dit inopérant ?

Pour tenir cet argument difficilement audible, une trajectoire possible d'explication (il y en a beaucoup d'autres) serait la suivante. Chronologiquement et en cinq actes :

Acte 1 : symbiose

Pendant des millénaires, l'homme construit en symbiose avec le paysage. Sans architecte.

Acte 2 : cohérence et continuités

L'espace construit auquel nous nous associons (aujourd'hui encore) résulte d'une transformation continue de la ville médiévale, devenue ville de la Renaissance et ensuite ville du XIX^e siècle. Ces transformations successives font appel à une série de règles explicites et implicites partagées. Le partage induit la cohérence.

Acte 3 : rupture et discontinuités

Stimulés par l'industrialisation du XIX^e siècle, portés par une croissance exponentielle, fascinés par des techniques innovantes et confrontés à de nouvelles questions sociétales, les architectes modernistes proposent une possible table rase, un esprit nouveau, une rupture. Ils ont raison, et les autres ont tort. Ou ils ont tort, et les autres ont raison. L'appréciation du monde construit devient binaire. Le dialogue entre les uns (architectes) et les autres (citoyens, décideurs) se fragilise. La méfiance des uns vis-à-vis des autres, et réciproquement, s'installe durablement. Pour la première fois peut-être, l'évolution du monde construit trouve ses fondements dans un climat instable de méfiance réciproque et de dialogue interrompu.

Acte 4 : exister / faire face

Ce climat instable offre une opportunité sans précédent à l'architecte "libéré" de toute contrainte. Distant d'un langage partagé, éloigné de toute exigence de dialogue, l'architecte isolé mise alors sur sa capacité à se singulariser, à proposer une approche personnelle, à marquer les esprits, à laisser une trace tangible. Et face à cette addition de moments singuliers, le décideur et le citoyen n'ont d'autre choix que d'aimer ou pas, d'approuver ou pas... d'espérer ou pas.

Les conséquences observables de cette insupportable légèreté en ce qui concerne notre aptitude à affronter les enjeux particulièrement complexes liés au devenir du monde construit contemporain ne laissent-elles pas suggérer que nous sommes devenus collectivement inopérants ? Un fondement actualisé de notre action s'impose.

Acte 5 : synthèse

Nous sommes au pied du mur. Le fondement actualisé de notre action impose à tous l'effort de synthèse. Car la synthèse est par définition inclusive. Sur base d'une compréhension approfondie du langage des formes, mais aussi d'un éventail élargi de paramètres évolutifs en jeu (programmation, contextuels, techniques, historiques, budgétaires, etc.), la responsabilité de l'architecte est bien d'assurer la production de synthèses construites, sensibles, critiques et dynamiques (aux antipodes de l'acte créatif isolé et singulier). La responsabilité du commanditaire est d'exiger cette synthèse et de faciliter son émergence. Cette capacité de synthèse est l'essence-même d'une discipline. S'y atteler est un exercice de la plus haute exigence. Même une révolution numérique dévastatrice pourrait ne pas s'y frotter. Un métier. Un métier d'avenir, disais-je.

Bernard Deffet

architecte Baumans-Deffet
chef de travaux en faculté d'Architecture ULg

CSL

Une Ardéchoise aux commandes



J.-L. Wertz

SITUÉ DANS LE LIEGE SCIENCE PARK DU SART-TILMAN, le Centre spatial de Liège (CSL) est un fleuron, tant scientifique que technologique, de Wallonie. Le 2 février, son conseil de gestion, présidé par le Recteur, a confirmé la nomination de Christelle Bertrand au poste de directrice générale. Elle sera épaulée par le Pr Serge Habraken et par Jean-Sébastien Servaye, qui sont nommés respectivement directeur académique et scientifique et directeur opérationnel, succédant ainsi au Pr Pierre Rochus admis à la retraite prochainement. Ils seront rejoints par un directeur financier et administratif.

Christelle Bertrand est une figure bien connue au CSL puisque, depuis 2010, elle en est la directrice générale à titre intérimaire et adjointe. Née le 23 octobre 1974 en Ardèche au pied du Mmont Gerbier de Jonc – « *aux sources de la Loire* », comme elle aime le préciser –, elle a découvert la Cité ardente... « *par amour pour un Liégeois* ». Pour accepter ce poste de grande responsabilité, elle tire parti de l'expertise professionnelle qu'elle a acquise à l'issue de brillantes études d'ingénieur civil aérospatial à Toulouse. « *J'étais fascinée par les métiers qui font rêver, de l'aéronautique et du spatial.* »

Chez Matra Marconi Space (aujourd'hui Airbus Defence & Space), elle est ingénieur études et développement en « systèmes de contrôle d'altitude et d'orbite des satellites » : « *Cette école de rigueur m'a beaucoup appris pour la gestion technique de systèmes à la pointe de la technologie.* » Après trois ans dans le spatial, elle rejoint l'industrie automobile en région lyonnaise et s'implique dans plusieurs fonctions successives, dont celles d'acheteur et de chef de projet. « *Je souhaitais utiliser un bagage technique au service d'enjeux financiers, contractuels, relationnels et managériaux.* » En 2010, la voici à Liège en quête d'un nouveau défi professionnel. Pour le CSL, l'Université est alors à la recherche d'un chef de projet expérimenté pour mener un réformisme du Centre. Christelle Bertrand se voit confier cette délicate mission.

En décembre 2015, le conseil de gestion du CSL veut renforcer la cohésion de la direction par la mise en place d'une équipe dirigeante réorganisée et soudée autour d'une vision stratégique commune. Après avoir été directrice générale adjointe du CSL pendant six ans, Christelle Bertrand accepte un nouveau défi. « *Je souhaite contribuer activement au développement du Centre qui accomplit deux missions et s'appuie sur deux entités interconnectées : une mission de recherche appliquée, de R&D, au service du développement industriel, et une véritable mission "industrielle" sur des activités qui font la renommée internationale du CSL et qui participent à l'essor de la Région wallonne, de la Belgique. J'aime cette spécificité du Centre qui valorise, en les conciliant, les profils différents de la recherche et de l'ingénierie.* » Son dessein est clair : il s'agit d'« *affirmer notre double positionnement plutôt que de le subir* ». Ce qui justifie la mise en place d'une nouvelle gouvernance.

Théo Pirard

SÉMIOLOGIE SAUVAGE

SALADES OU PAS ELLES SONT LIÉGEOISES !

LE 18 MARS PROCHAIN paraît *Petites mythologies liégeoises*, un recueil de textes qui reprend à son compte les nombreux discours sur la Cité ardente, tout en y ajoutant de nouvelles fabulations. Si le Pr honoraire Jean-Marie Klinkenberg et Laurent Demoulin, chef de travaux à l'ULg, se sont beaucoup amusés à l'écrire, l'ouvrage recèle une savante malice réflexive.

Fruit d'un travail de plusieurs années débuté en 2007, le livre sonde une fricassée de thèmes locaux, de Tchatchés aux boulets frites, du célèbre "Oufti !" à la Batte. Les auteurs se sont échangés des textes au fil de mois, en fonction de leurs inspirations et humeurs, chacun agrémentant les observations de l'autre de son propre ressenti. Le duo qualifie sa démarche de « *sémiologie sauvage* », en référence à Roland Barthes. Il s'agit de détricoter les exagérations du discours qui mystifie Liège depuis la fascination des romantiques français. Par ailleurs, certains chapitres livrent leur propre lot de fantasmes inédits. On nous parle, par exemple, d'une Cité ardente inversée, sous la Meuse : une certaine "Égeil".

Cette rêverie originale a d'ailleurs inspiré José Parrondo, qui signe l'illustration bariolée de la couverture. « *Nous voulions quelque chose de souriant*, commente Laurent Demoulin. *Et, avec lui, nous savions que c'était gagné d'avance.* » Si les dernières pages de l'ouvrage théorisent et aplanissent ses intentions, son objectif premier reste de restituer l'amusement qu'a suscité son écriture. « *Si le lecteur s'écrie "ah oui, comme c'est bien ça : je n'y avais jamais pensé !", c'est goal !* », résume Jean-Marie Klinkenberg. Idéalement, la réflexion succédera au plaisir, naissant aussi du regard personnel avec lequel chacun dévisage Liège. Ces *Petites mythologies* ne concernent-elles que les Liégeois ? « *Il y a une part universelle, mais nous n'avons pas eu peur de nous adresser à des lecteurs qui connaissent la ville*, réplique Laurent Demoulin, las de ces publications qui fédèrent grâce à New York ou Paris. *Chaque habitant a le droit de lire des textes sur son havre.* » Les Liégeois sont invités à revendiquer ce coup de projecteur le 18 mars prochain, lors de la soirée de présentation à la librairie Pax. Pas de chauvinisme : les allochtones sont les bienvenus.

Boris Krywicki

article complet sur www.culture.ulg.ac.be/mythologies
(à partir du 18 mars)

Petites mythologies liégeoises, Tétras Lyre, Liège, 2016.
Présentation par les deux auteurs le jeudi 18 mars à 18h, à la librairie Pax,
place Cockerill 4, 4000 Liège.

CARTE BLANCHE À HENRY-JEAN GATHON

LA FACTURE EST
AU BOUT DU TUNNELCatherine Woyaffe - 3^e pub - ACA-Sup Liège

LE TRAM DE LIÈGE qui avance en marche arrière, le dossier du RER de la capitale qui ressemble furieusement à une procession d'Echternach, les tunnels bruxellois qui se fissurent comme de vulgaires cuves de centrale nucléaire, les nids de poule de nos routes qui se multiplient alors que l'hiver est clément... Il y a de quoi s'interroger et s'inquiéter. Face à ce genre de situation, la réponse habituelle des élus et des responsables des administrations et services publics, quand on leur demande des explications, est toujours la même. Ils font systématiquement usage d'une clé qui semble ouvrir toutes les portes et absoudre tous les péchés : "C'est la faute au manque de moyens". Dans un pays où la dépense publique équivaut bon an mal an à 55% du produit intérieur brut (PIB) c'est-à-dire à 55% de toutes les richesses créées, et où la dette publique, toutes entités confondues, se monte à 110% de ce même PIB, la réponse semble un peu courte. Le syndrome du "sous-financement" est-il un mal réel et profond ou une simple maladie psychosomatique ? Sans doute un peu des deux. Dans les dossiers cités plus haut, on récolte en fait ce que l'on a semé : les fruits d'une politique de mobilité trop bon marché et d'une politique d'aménagement du territoire à courte vue.

En matière de transport et de mobilité tout d'abord, le prix supporté par celui qui en bénéficie, qu'il soit particulier ou entreprise, est trop faible. Chacun se rend compte qu'il y a un problème si des crevettes pêchées en mer du Nord voyagent en avion vers le Sud pour y être épluchées, puis font le voyage en sens inverse pour être commercialisées dans les supermarchés européens. Ce problème n'est hélas pas propre au transport de crevettes. Il affecte aussi la mobilité des personnes et particulièrement nos déplacements quotidiens. L'automobiliste ne supporte pas le coût total de son voyage, notamment parce qu'il contribue fort peu aux coûts externes (environnementaux et autres) qu'il occasionne. L'utilisateur du transport public, qui selon les jours se pense vertueux ou malchanceux,

ne débourse quant à lui globalement qu'un quart à un tiers du coût de production de son déplacement. Pour les travailleurs, en voiture comme en transport en commun, le coût monétaire de leur mobilité sera même proche de zéro quand celle-ci est prise en charge par leur employeur, ce qui est de plus en plus courant.

Il n'est point besoin d'avoir lu et assimilé les œuvres complètes d'Adam Smith et de David Ricardo pour savoir que la demande d'un bien ou d'un service est décroissante par rapport à son prix. Et qu'un prix mal adapté sera la cause d'une mauvaise allocation des ressources. Le transport n'échappe pas à ces règles. Certes, à court et moyen terme, sa demande est assez inélastique, donc fort peu influencée par son prix. Par contre, à long terme, les déplacements à prix cassé, font sentir leurs effets non désirés. Ces prix anormalement faibles "excitent" la demande de mobilité et provoquent des choix de localisation (résidence, travail, etc.) collectivement irrationnels et onéreux. Et sur lesquels, en outre, il est difficile de revenir, surtout dans un pays comme le nôtre où une fois qu'on a trouvé son emploi et acheté son habitation on répugne à en changer.

Dans le domaine de l'aménagement du territoire, on a également assisté, au cours des dernières décennies, à une déresponsabilisation par les prix. Celui qui décide de construire une maison, un centre commercial, une usine, une université, un centre hospitalier, etc., à l'écart de la ville supporte rarement tous les coûts que sa décision va occasionner. Les coûts de la périurbanisation et de la désurbanisation sont élevés et rarement réglés par ceux qui en profitent. Et à cet égard, la

schizophrénie est généralisée. Ainsi, par exemple, ce sont souvent les mêmes qui, les jours pairs, soutiennent les projets d'urbanisation des périphéries au profit de lotissements résidentiels, de centres commerciaux, d'équipements collectifs ou de parcs industriels et qui, les jours impairs, se lamentent en observant le dépérissement des centres et le cortège de misères qui l'accompagne. Et qui tous les matins pestent contre les embouteillages, les difficultés et le coût du parking ou contre l'insuffisance de transports publics.

On enseigne à nos étudiants que les politiques d'aménagement du territoire et de mobilité doivent être intégrées. Dans la pratique, elles le sont trop peu souvent, du moins dans notre pays, en raison de la multiplication des niveaux de pouvoir et des centres de décision, que les alternances (et désormais les asymétries) politiques viennent encore compliquer. Ces politiques se rejoignent cependant et malheureusement sur un point, celui de minorer les coûts individuels. Elles sont la cause de décisions personnelles qui pèsent en définitive sur chacun et dont personne ne veut honorer la facture. La myopie des générations passées et actuelles privilégiant la satisfaction de leurs désirs immédiats au détriment des générations futures est patente. À côté de la dette publique, de la dette des pensions et de la dette environnementale, la dette cachée de nos choix en termes de déplacements et de localisations apparaît lentement au grand jour...

Pr Henry-Jean Gathon

HEC Liège-École de gestion de l'ULg,
économie générale et gestion publique

FACE À LA RADICALISATION VIOLENTE

D



Fabienne Glowacz

DANS UN ARTICLE PARU

dans *Les politiques sociales* sous le titre "Quelle action psycho-éducative

contre la radicalisation violente chez les jeunes?"*, Dominique Helin, Fabienne Glowacz et Seyfi Kumlu (ULg) posent la question de savoir quel travail il est possible d'effectuer

avec des "jeunes radicalisés" dans les institutions publiques de protection de la jeunesse où, jugés pour faits de délinquance, ils sont placés par une autorité judiciaire.

« La radicalisation violente fait tout d'abord référence à un processus d'adoption d'un système de croyances extrémistes, au cours duquel un individu ou un groupe guidé par des conceptions philosophiques, religieuses, politiques ou idéologiques revendique un changement radical dans la société par des moyens d'action violents et non démocratiques, explique Fabienne Glowacz, chargée de cours à l'ULg et directrice du service de "psychologie clinique de la délinquance, des inadaptations sociales et des processus d'insertion" et de l'unité de recherche ARCH (adaptation, résilience et changement). Les mineurs et jeunes adultes sont les plus touchés par ces phénomènes, parce qu'il s'agit d'individus en pleine construction identitaire, notamment de leur identité sociale, aux prises avec des besoins d'appartenance et d'identification, et qu'ils se trouvent pour le coup plus vulnérables aux influences extrémistes. À plus forte raison lorsque ces jeunes ont, dans leur histoire, accumulé des humiliations, des sentiments d'injustice, de frustration sociale. Ils s'identifieront alors d'autant plus volontiers à un groupe discriminé que celui-ci propose la perspective d'un changement radical en réponse aux injustices subies, à un moment où eux-mêmes connaissent un affaiblissement non seulement de leur confiance en la société et en ses institutions, mais également de leur sentiment de maîtrise de leur vie. »

OFFRE UNIQUE

Les auteurs soulignent que ces jeunes ne sont pas parvenus à trouver d'alternatives à la radicalisation au sein de leurs réseaux familial, scolaire ou social. Leurs liens et le sentiment d'appartenance avec leurs proches et environnement social se sont d'ailleurs effrités progressivement, jusqu'à la rupture concomitante à leur adhésion au groupe radical. Embrassant un discours, légitimant la violence, tout en délégitimant l'ensemble des autres discours, « en ce compris, par exemple, ceux des imams promouvant un islam ouvert », les "jeunes radicaux" adoptent alors des pratiques violentes qu'ils n'avaient pas revendiquées auparavant.

« Ces jeunes n'ont pas nécessairement un profil de

délinquants. Certains ne se livrent à de premières actions violentes que tardivement, parce qu'elles sont un vecteur d'adhésion au groupe », remarque Fabienne Glowacz. Cette radicalisation prend-elle forcément appui sur une religion ? « On pourrait tout aussi bien trouver des manifestations de radicalisation violente dans des groupes d'extrême gauche ou d'extrême droite, mais il est vrai qu'elles sont principalement, aujourd'hui, associées à l'islam, ou à tout le moins à un détournement de ses préceptes. » À défaut, comme l'avancent certains sociologues, de pouvoir trouver d'autres offres sur le marché de la révolte radicale ? « L'offre de sens suggérée par le combat djihadiste apparaît comme un questionnement inédit au travers duquel le jeune trouve les possibilités d'une inscription identitaire prestigieuse et valorisante alors que d'autres offres alternatives n'ont pu promettre aux jeunes de telles perspectives », admet la chercheuse.

REMODELAGE IDENTITAIRE

Les trois auteurs de l'article répertorient un ensemble de pratiques, appliquées en institutions résidentielles, destinées à « renverser le processus » dans lequel les jeunes radicalisés sont engagés. « Il ne suffira pas, écrivent les chercheurs, de changer d'opinion ou de comportement. [Le jeune] devra surtout retrouver une place dans la société et une réalisation de soi par des engagements permettant une reconstruction identitaire en un

"autre soi" (...). » Prenant appui sur une équipe pluridisciplinaire et multiculturelle d'éducateurs, d'enseignants et de psychologues, il est question de « favoriser l'engagement de nouveaux liens sociaux avec des intervenants qui, avec l'appui d'alliances thérapeutiques, de re-légitimation, de remise en confiance pourront contribuer au désengagement, donc au renoncement à la violence comme mode de fonctionnement ». Réflexions sur les notions de discrimination, tolérance et injustices, activités de mise en paroles, actions philanthropiques et autres médias thérapeutiques sont notamment au menu de ce travail de "remodelage identitaire". Et Fabienne Glowacz d'insister sur ce que cette approche vaut pour tous les jeunes délinquants présents dans ces institutions : « Il ne peut être question de stigmatiser les jeunes radicalisés; l'hétérogénéité des groupes et la diversification des problématiques permet de limiter les collusions et les risques de renforcement des idées radicales, et de proposer à ces jeunes comme aux autres mineurs une mise au travail réflexif et expérientiel, individuelle et collective. »

Patrick Camal

* "Quelle action psycho-éducative contre la radicalisation violente chez les jeunes?", par Dominique Helin, Fabienne Glowacz et Seyfi Kumlu, dans *La participation civique et politiques des jeunes en Europe : obstacles et facilitations*, M. Born (dir.), *Les politiques sociales*, 2015, Vol. 75 Issue 3/4, pp. 108-118.

ULg's got talent



La soirée du 18 février a permis de récolter 10 500 euros en faveur du Télévie. Le prix "Cabaret" a été remporté par Sophia Tehhoni (1^{er} bachelier vétérinaire).

www.facebook.com/televie.ulgchu

Beaudouin Litt

LES VACHES AU RÉGIME

Réduire les émissions de méthane des bovins, via le choix des aliments

À L'ÉTABLE OU EN PÂTURE, les vaches ne se contentent pas de produire du lait et de la viande. Elles fabriquent également du méthane. C'est le "prix à payer" pour leur faculté – totalement étrangère à l'homme – de transformer la fibre végétale en protéine. Pour qualifier ce processus, les spécialistes utilisent le terme de "fermentation entérique", soit la décomposition microbienne des aliments dans le rumen. Sous nos latitudes, cette fermentation entraîne l'émission de 400 à 500 grammes de méthane (CH₄) par jour et par animal. Cela peut paraître peu de chose, mais le méthane a un pouvoir de réchauffement de



Isabelle Dufrasne et Françoise Lessire

l'atmosphère 24 à 25 fois supérieur à celui du CO₂. Et, multipliée par le nombre de bovins présents à la surface de la terre, cette estimation donne la véritable mesure d'un problème qui se pose actuellement à l'échelle mondiale : comment réduire la contribution de l'élevage à l'effet de serre ?

Pour limiter cet impact, on peut privilégier telle race plutôt qu'une autre. Mais on peut, aussi, choisir l'alimentation avec plus de discernement. Dans les pays industrialisés, il est en effet rarissime que les vaches se contentent de brouter de l'herbe en prairie, particulièrement à la mauvaise saison. Elles sont généralement nourries via des compléments alimentaires, où les tourteaux (des sous-produits de diverses industries agroalimentaires riches en protéines et en énergie) se taillent la part du lion. En jouant par exemple sur la nature et la proportion de graisses ou de fibres dans ces tourteaux, on parvient à pousser la vache à produire davantage de viande ou de lait. Le tout est de s'assurer que ces compléments ne nuisent ni à la santé de l'animal à long terme, ni à l'environnement. Tout un art, assurément... Qui, pour passer de l'expérimentation en laboratoire à l'application *in situ* à vaste échelle, exige un long processus de démonstration et de dissémination.

UN "LIFE" NOUVELLE MOUTURE

Tel est le sens du projet "Life-Dairyfarm", coordonné au sein du département des productions animales de la faculté de Médecine vétérinaire de l'ULg. « Les projets européens "Life" sont généralement connus pour leur contribution à la conser-

vation de la nature et à la régénération de la biodiversité, explique Isabelle Dufrasne, enseignante et chercheuse au service de nutrition de la faculté de Médecine vétérinaire. En 2014, un troisième volet a été ajouté : le changement climatique. Nous sommes parmi les premiers à l'inaugurer. » Mis sur pied en collaboration avec l'université d'Aarhus au Danemark, le projet poursuit deux objectifs : diminuer les émissions de méthane en optimisant les rations des vaches laitières et diminuer l'empreinte carbone du lait en valorisant le pâturage.

Life-Dairyfarm a débuté en octobre dernier. Concrètement, quatre types de rations alimentaires sont actuellement mis au point dans la ferme expérimentale de l'ULg (Care Fepex), située au Sart-Tilman. Pour chacune des formules alimentaires retenues, il s'agit de tester la production de CH₄ par l'animal, mais aussi la qualité et la composition de son lait. « Un appareillage spécifique, installé directement dans l'auge du robot de traite, permet de mesurer la quantité de méthane émise par l'animal toutes les trois secondes, souligne Françoise Lessire, assistante à la faculté de Médecine vétérinaire. Sachant que la vache est traitée trois fois par jour, à raison de cinq à six minutes par opération, nous allons devoir interpréter une grande quantité de données. » L'université d'Aarhus s'attellera, avec l'aide du Pr Nicolay (département de mathématiques de l'ULg), à quantifier l'ensemble des intrants de la ferme dans une perspective à la fois environnementale et économique, centrée sur l'analyse des cycles de vie. Avec comme objectif de réduire l'empreinte carbone de l'exploitation. Il s'agit, notamment, de privilégier les compléments alimentaires produits localement (tourteaux de colza, par exemple) plutôt que ceux provenant de régions plus lointaines (tourteaux de soja, etc.).

BONNES PRATIQUES

À partir de juin 2017, les meilleures rations mises au point dans la ferme expérimentale liégeoise entreront en pratique dans dix fermes pilotes en Belgique, au Grand-Duché de Luxembourg et au Danemark. Les résultats de ces expérimentations compléteront les données récoltées, ces derniers mois, via un questionnaire rempli par près de 900 éleveurs belges. « En 30 ans, les habitudes et les connaissances en matière d'alimentation et de pâturage se sont érodées parmi les éleveurs, notamment à cause des pressions visant à augmenter la taille des troupeaux, observe Isabelle Dufrasne. On a, certes, l'impression générale que les animaux restent de plus en plus longtemps à l'étable, et de moins en moins en pâture... Mais cela se vérifie-t-il dans la réalité? » À terme, Life-Dairyfarm devrait accoucher d'un manuel de bonnes pratiques et d'un site internet, à l'intention des professionnels de l'élevage.

Philippe Lamotte



LÉON X

À l'invitation du département Transitions, le Pr **Outi Merisalo** (université de Jyväskylä en Finlande) donnera une conférence sur "Léon X, un Médicis sur le trône de Saint-Pierre (1513-1521) : mécénat, propagande, culture et conflits", le mardi 15 mars à 18h30, salle Pousseur, complexe Opéra, place de la République française 41, 4000 Liège.
Contacts : courriel transitions@ulg.ac.be, site www.transitions.ulg.ac.be

180 SECONDES

11 doctorants participeront au concours "Ma thèse en 180 secondes" :

Tom Barbette, Virginie Christophe, Frédéric Daems, Frédéric Duboeuf, Richard Gouy, Cébastien Joel Gembou Shouop, Lidivine Libert, Basma Nejjar, Yannick Paquay, Stéphanie Van Loo et Catherine Vancsok, le mercredi 16 mars à 17h30, salle académique, place du 20-Août 7, 4000 Liège.

Le jury sélectionnera les quatre représentants de l'ULg à la finale interuniversitaire belge, le 26 mai prochain. Le public élira quant à lui son candidat préféré.

► le site <http://sciences.ulg.ac.be/mt180/>

RENCONTRES DU CEDEM

- **Jean-Michel Lafleur**, FNRS et directeur-adjoint du Cedem, donnera une conférence sur "Crise(s) et transformation des politiques d'immigration et d'intégration en Belgique", le jeudi 17 mars, à 16h30, salle Pousseur, complexe Opéra, place de la République française 41, 4000 Liège.

- **Marco Martiniello**, FNRS et directeur du Cedem, donnera une conférence sur "La contribution des immigrés à la vie culturelle et artistique", le jeudi 24 mars, à 16h30, salle Pousseur, complexe Opéra, place de la République française 41, 4000 Liège.

Contacts : tél. 04.366.46.80, courriel jm.lafleur@ulg.ac.be

EURO

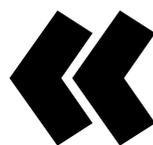
En collaboration avec la faculté de Droit, de Science politique et de Criminologie, **HEC Liège propose un cycle de grandes conférences européennes "Jean Rey"**. Bruno Colmant, spécialiste de la gestion financière, et le Pr émérite Guy Quaden, ancien gouverneur de la Banque nationale, donneront dans ce cadre une conférence intitulée "Pour ou contre l'euro ?", le 21 avril à 18h30, à l'auditoire De Méan, faculté de Droit (bât. B31), quartier Agora, campus du Sart-Tilman, 4000 Liège.

Contacts : tél. 0497.10.90.55, courriel sandrine.gasc@ulg.ac.be, inscription via le site www.hec.ulg.ac.be



AU SERVICE DES SENIORS

Une formation en adéquation avec la demande



NOS ÉTUDIANTS sont très méritants et ont beaucoup de volonté », sourit Claire Lepère, biologiste et coordinatrice pédagogique à la faculté de

Médecine, qui connaît les efforts nécessaires pour achever un master en sciences de la santé publique (avec une finalité spécialisée en gestion des institutions de soins). Le cursus vient d'obtenir un nouvel agrément (pour cinq ans) délivré par la Région wallonne. Le département peut donc continuer à former des directeurs de maison de repos. « En 2010, la législation sur les maisons de repos a été renforcée, indique le Pr Michèle Guillaume. Nous avons donc adapté notre programme de cours pour qu'il soit en phase avec la réalité du terrain. »

Quelle réalité ? Celle d'un secteur médical riche de plus de 630 établissements de soins dédiés aux personnes âgées. Celle d'une population belge vieillissante, surtout. « L'impression que nos aînés sont laissés pour compte est fautive, car le soutien à domicile fonctionne assez bien et mériterait davantage d'investissements », nuance le Dr Daniel Gillain, chargé de cours adjoint au département des sciences de la santé publique. Conséquence chiffrée : aujourd'hui, la moyenne d'âge d'entrée dans un établissement de soins est de 80 ans. Et selon les perspectives du Bureau du plan, en 2050, un Belge sur trois atteindra 80 printemps.

LE DÉFI DE LA MÉDICALISATION ACCRUE

La démographie n'est pas l'unique facteur de croissance du secteur, parce que les besoins de cette catégorie de patients sont spécifiques. Aujourd'hui, la législation wallonne se concentre sur le concept d'établissements d'hébergement et d'accueil des personnes âgées ; s'en distinguent ensuite les maisons de repos, les maisons de repos et de soins (MRS), les résidences services et les résidences familiales.

En filigrane se trouve le distinguo entre des besoins liés à l'état de santé et ceux consécutifs à la dépendance d'une personne âgée. « Le nouvel agrément correspond à un renforcement du cursus. Le nombre de matières et d'heures dispensées a augmenté », explique Claire Lepère. Au terme de leur formation, les étudiants diplômés seront capables de maîtriser le financement Inami et le financement des infrastructures, de gérer les aspects administratifs, comptables et financiers de ce type d'établissement, de gérer, coordonner et motiver le personnel d'une institution et de mettre en place un programme de qualité qui tienne compte de l'aspect médical et psychologique du résident.

« Un arrêté du gouvernement wallon fixe les thématiques de cette formation (législation, financement, comptabilité, gestion des ressources humaines, programme qualité, stages et visites didactiques), reprend le Pr Guillaume. La tâche de



créacom JCl Massart

À VOTRE AVIS



QUEL EST LE RÔLE D'UN DIRECTEUR DE MAISON DE REPOS ?

fondre cette formation spécifique dans le master ne fut pas chose aisée, car le but est aussi de permettre aux étudiants de poursuivre un mi-temps professionnel. » C'est que parmi la centaine d'étudiants inscrits dans cette finalité spécialisée, un grand nombre sont infirmiers. Si le master permet une évolution de leur carrière, le certificat de directeur de maison de repos ajoute une corde à leur arc, d'autant que la croissance du secteur est réelle et que la législation est complexe.

LA LÉGISLATION IMPOSE, LES DIRECTEURS DISPOSENT

Aux directeurs, ensuite, d'appliquer au mieux leur savoir à la réalité quotidienne. Selon le Dr Gillain, le responsable de l'institution est le garant de l'équilibre entre le respect des normes et celui de la personne. Ce qui constitue un véritable défi : « Il y a d'une part les lits de repos, d'autre part les lits de soins. Les premiers sont de moins en moins nombreux, les seconds se multiplient. Or les soins sont plus complexes et suivent la courbe de l'augmentation du niveau de vie, l'essor des pathologies chroniques et des démences. Les maisons de repos commencent à ressembler à de petites unités de soins gériatriques. » De petits

hôpitaux sans médecins, en somme. « Aujourd'hui, on tente de trouver des liaisons fonctionnelles », ajoute le responsable du cours sur la législation en vigueur. Autrement dit, des liens entre les institutions et le corps médical. Avec un paradoxe : les lits de longue durée des hôpitaux ont été progressivement supprimés dans les années 1970 et 1980, « alors que nous connaissons à présent le problème inverse : comment soigner des personnes dans de petites institutions ? ».

Bien sûr, toutes les structures ne sont pas confrontées de la même façon au problème. Les petits établissements peuvent, a priori, pâtir davantage d'une législation contraignante. « Le législateur peut éviter cela par le biais d'une charte de qualité, d'un label, voire d'un benchmarking entre les établissements, évoque Daniel Gillain. C'est une question de volonté, d'organisation et de gestion que de vouloir préserver la qualité de vie des aînés. »

Jean-Baptiste Marchal

www.dssp-ulg.be

Après des études d'infirmier et quelques années de pratique professionnelle, j'ai terminé en septembre 2015 un master en sciences de la santé publique et ai immédiatement trouvé un emploi de directeur d'une maison de repos et de soins, ce qui était mon objectif.

La Seniorerie héberge actuellement 97 personnes et en emploie 43. Ma principale préoccupation est celle du bien-être des seniors (entre 75 et 85 ans pour la plupart) qui sollicitent notre aide. Parce qu'ils ont perdu un peu (ou beaucoup) d'autonomie, ils doivent être pris en charge, ce qu'ils admettent parfois difficilement d'autant qu'ils doivent aussi se résoudre à "vivre en communauté".

Pour compenser ces désillusions, je tente, avec l'équipe en place, d'accentuer les points positifs de la maison : la qualité des soins, la qualité des repas, les activités relaxantes et les sorties régulières notamment, avec le concours d'une ergothérapeute.

Ma tâche principale consiste en la gestion quotidienne de la maison de repos. Même si mon jeune âge peut, certes, constituer un frein à cette mission, je le vois plutôt comme un défi personnel mais aussi collectif envers les collègues ainsi qu'envers les résidents.

Johan Hayen (science de la santé publique, 2015) directeur de La Seniorerie de l'Amblève à Tilff



Claire Lepère

SI VOUS DEVIEZ CITER TROIS DÉCOUVERTES SCIENTIFIQUES :

- 1/ La vaccination en 1885 grâce à Louis Pasteur : en matière de santé publique, la vaccination a permis d'augmenter l'espérance de vie dans de bonnes conditions.
- 2/ La découverte de l'ADN en 1953 : c'est la vie, les briques qui nous composent et pourraient nous aider à nous soigner.
- 3/ La maîtrise de l'électricité en 1790.

5 questions à ADRIEN MASSET

Réforme pénale :
le pot-pourri de la discorde

La plus grande
efficience pour une meilleure justice. C'est
la promesse du plan Justice du ministre
Koen Geens dont les deux premiers volets,
"Pot-Pourri I" et "Pot-Pourri II", ont déjà
été adoptés. Quatre sont prévus au total.
Derrière ce nom un tantinet déconcertant,
un fil rouge : faire des économies. Mais cela
ne va pas sans réticences. En effet, le "Pot-
Pourri II" prévoit de réformer dans son
ensemble le système pénal et en particulier
la cour d'assises, vidée de ses attributions.
Une mesure qui aura mis le feu aux poudres,
d'aucuns allant jusqu'à y voir un "recul de
civilisation". Adrien Masset, avocat et pro-
fesseur de droit pénal à l'université de Liège,
se veut beaucoup plus mesuré, tout en regret-
tant l'absence de débat de fond préalable.



Le 15^e jour du mois : *D'une manière générale, quel regard portez-vous sur la réforme de la Justice ?*

Adrien Masset : Certains points sont positifs. D'autres moins. La loi "Pot-Pourri II" prétend trouver un nouvel équilibre entre l'accusation et la défense, en atteignant plus d'efficacité. Mais cela n'est pas démontré. Il n'y a pas eu d'études sérieuses pour mesurer l'impact de telle ou telle modification. Certaines d'entre elles sont malgré tout bien pensées. Par exemple, réduire le nombre de jugements par défaut. En effet, ils permettent à ceux qui ne se présentent pas au tribunal de faire revenir le dossier sur opposition. Le prévenu aura également la possibilité de plaider coupable. La Belgique n'a rien inventé. La France connaît cela depuis des années. Lorsqu'un prévenu se déclare coupable, il a la possibilité de se mettre d'accord avec le procureur sur une peine réduite. Cet accord est ensuite pris en charge par le tribunal qui doit vérifier si c'est bien équilibré et prononcer la peine. C'est un gain de temps et une manière de désengorger le tribunal, on peut l'espérer. D'un autre côté, il y aura peut-être l'effet pervers dénoncé en France, c'est-à-dire qu'il est très difficile de quantifier la réduction de peine réellement accordée.

Par contre, les mesures touchant à la détention préventive sont fortement critiquables. En effet, jusqu'à présent, le bien-fondé de la préventive était réexaminé par un juge après cinq jours, puis à intervalles mensuels. Maintenant, la réforme indique qu'après l'examen endéans les cinq premiers jours, suivront deux réexamens mensuels, mais au-delà ceux-ci se succéderont tous les deux mois.

Il était aussi question de promouvoir les peines alternatives. Or, la surveillance électronique et la probation existent déjà. Ces deux mesures figurent dans le code pénal depuis presque deux ans, mais elles ne sont pas d'application car les arrêtés royaux indispensables à leur mise en vigueur n'ont pas été signés. Depuis 2007, un tribunal de l'application des peines existe pour les condamnations de plus de trois ans ; par contre, aucun juge de l'application des peines, chargé des condamnations de moins de trois ans, n'a encore été nommé, faute de moyens. Je me méfie donc beaucoup de cette logorrhée sur les peines alternatives.

D'autres critiques concernent l'instruction, notamment les perquisitions. Avant, il fallait un dossier à l'instruction avec un juge d'instruction désigné qui décidait du mandat d'arrêt, des écoutes téléphoniques, des perquisitions, de toutes ces mesures qui sont gravement attentatoires aux libertés individuelles mais indispensables. Désormais, on aura recours à la mini-instruction pour la perquisition. Le procureur dirigera l'enquête et demandera une autorisation au juge d'instruction pour effectuer une perquisition. Ce recul de l'institution des juges d'instruction est annonciateur de leur disparition, dans quelques années. On y viendra à petits pas. Mais il ne s'agit pas de choix faits de manière claire. Ce sont des réformes; on évite le débat de fond, car personne n'ose mettre en cause l'équilibre général.

Le 15^e jour : *Cette réforme permettrait de réaliser des économies. Or le Conseil de l'Europe a publié un rapport dans lequel il apparaît que la Belgique dépense déjà moins pour la Justice que la plupart des pays européens. Pourquoi était-ce donc si urgent dans ce cas de réaliser des économies supplémentaires ?*

A.M. : C'est exact. La Belgique est dans le peloton de queue pour l'effort budgétaire réalisé à destination du service public de la Justice. Mais même cette partie-là impose des économies selon le discours ministériel. La Justice n'échappe pas aux coupes sombres réalisées dans chaque département. Il faut quand même savoir que le budget Justice est consacré pour plus de 90% aux frais de personnel. Actuellement, les magistrats qui partent à la retraite ne sont plus remplacés systématiquement ; les greffiers, n'en parlons pas. Ceci dit, l'économie à venir la plus manifeste reste la suppression en fait, pas en droit, de la cour d'assises.

Le 15^e jour : *Sur la cour d'assises justement, tous les crimes deviennent correctionnalisables. Ceci a suscité beaucoup de critiques. N'est-ce pas tout simplement prendre acte d'une tendance profonde, depuis longtemps engagée ?*

A.M. : Cette tendance est effectivement bien réelle. Déjà sous la ministre Laurette Onkelinx on avait mis sur pied une commission pour réfléchir à la modernisation de la cour d'assises. La première option retenue avait été purement et simplement la suppression de cette instance. Mais la volonté politique n'a pas suivi. Par conséquent, on est toujours dans des réformes. La dernière date de 2009 et avait permis une correctionnalisation à tout crin. À présent, suite à l'adoption de la réforme, on pourrait très bien ne plus avoir aucun procès de cour d'assises. Même si les textes restent tels quels. Il faut savoir que l'article 150 de la Constitution impose la présence du jury populaire pour les affaires criminelles. La correctionnalisation massive, presque totale, requiert de s'interroger sur la constitutionnalité d'un tel changement. Par ailleurs, les défenseurs de cette juridiction mettent en avant que certaines affaires se prêtent bien au cadre des assises. Prenons un crime passionnel : le mari tue l'amant de sa femme. Je préfère plaider ce dossier aux assises où l'accusé a bien plus de chances d'être acquitté qu'en correctionnelle.

Le 15^e jour : *La présence systématique d'un juge lors des délibérations du jury populaire constitue un autre changement. Le ministre Koen Geens assure qu'il ne s'agit de rien d'autre que de respecter l'obligation faite par la Cour européenne des droits de l'homme de motiver les verdicts de culpabilité. Est-ce la réalité ?*

A.M. : La motivation est en effet obligatoire et la Belgique avait été condamnée par la Cour de Strasbourg lors de la célèbre affaire Taxquet. D'autres États avaient anticipé. La France, par exemple, a modifié ses procédures de façon à mettre en place un droit d'appel au bénéfice des

personnes condamnées en première instance. Il aurait suffi à la Belgique, si elle voulait être complètement en ordre, d'instaurer le même dispositif. Cependant, le gouvernement n'a pas voulu de cette procédure d'appel, car c'était encore alourdir le système et le coût.

Le 15^e jour : *Vous ne partagez pas l'interprétation selon laquelle la démocratie recule à partir du moment où le jury populaire est mis à mal ?*

A.M. : C'est vrai que la participation des jurés populaires à une procédure de cour d'assises est un des rares instants où les citoyens participent réellement à l'œuvre de justice. Mais il ne faut pas être naïf. Quelle est la composition sociologique d'un jury de cour d'assises ? D'une part, il faut avoir entre 18 et 65 ans. D'autre part, on observe qu'il y a peu de professions libérales, peu de chefs d'entreprise, peu d'indépendants. Ils se font porter pâles et demandent à être dispensés, ce qui fait que ce sont surtout des enseignants, des mères au foyer, des fonctionnaires qui constituent les jurés. Tous ceux dont l'absence peut être palliée d'une manière ou d'une autre durant plusieurs semaines, voire plusieurs mois. Il y a là beaucoup à redire.

De plus, ce jury est assez coûteux. Il est lent et, surtout, il verse totalement dans le jeu trouble des avocats. Celui qui emportera la mise en cour d'assises est celui qui plaide bien, qui a des artifices de langage. L'expert qui sera entendu sur une matière technique comme l'ADN ou la balistique ne paraîtra crédible que s'il s'exprime avec aisance. Les jurés sont très influencés par ces jeux de rôle. Des argumentations juridiques complètement fallacieuses peuvent être ainsi défendues par des avocats parce que les jurés n'ont pas les compétences pour les démonter. Devant le juge correctionnel, les mêmes avocats n'oseraient pas défendre la moitié du quart de ce qu'ils disent parfois en assises. Ils perdraient toute crédibilité.

Cependant, la critique essentielle est encore ailleurs. Avec le jury populaire, on donne à chacun l'idée qu'il suffit d'un peu de bon sens et d'expérience pour pouvoir juger correctement son semblable. Ce n'est pas rien. Cela peut aller jusqu'à décider de la réclusion à perpétuité. Pour être coiffeur ou dentiste, il faut justifier d'une aptitude professionnelle. Pour conduire un véhicule, il faut un permis de conduire. Par contre, pour "coller" 20 ans à quelqu'un, il ne faut aucune aptitude. C'est donc une banalisation du fait de juger. Le jury, lorsqu'il a été institué à l'issue de la Révolution française, se justifiait complètement car on se défiait alors des institutions. Le jury était un moyen de les contrôler. Aujourd'hui, on a quand même deux siècles d'expérience démocratique, d'équilibre et de séparation des pouvoirs.

Propos recueillis par Ariane Luppens

• vidéo sur www.ulg.tv/3qmasset



J.-L. Wertz

PAULETTE BERZI

Gestionnaire de recherche à l'ARD

5 DATES

12 DÉCEMBRE 1994

Après une licence en sciences zoologiques (orientation biologie moléculaire), je signe mon premier contrat en tant que scientifique (à temps partiel) pour réaliser des empreintes génétiques de martins-pêcheurs pour le compte du Pr Jean-Claude Ruwet. Je suis accueillie pour cela en faculté de Médecine vétérinaire, dans le laboratoire du Pr Michel Georges.

12 MARS 1995

J'intègre l'équipe du Pr Michel Georges, à temps plein, et je prends part aux recherches sur la génétique des bovins. À partir d'échantillons d'ADN, nous tentons – avec succès – d'identifier des marqueurs génétiques liés à la production laitière.

18 NOVEMBRE 2002

Avec le Pr Joseph Martial, je participe – avec un profil plus administratif – à la mise en place du Giga. Gestion administrative, reporting, organisation de réunions et même secrétariat exécutif représentent mon quotidien dans ce projet ambitieux qui connaîtra un succès grandissant au fil des ans.

1^{ER} MARS 2008

Je suis engagée à l'administration recherche et développement (ARD), dans la cellule gestion stratégique où je m'occupe notamment des financements internes de la recherche. Grâce à différents financements, dont celui issu de la "défiscalisation" des chercheurs, l'Université bénéficie de ressources qu'elle répartit dans diverses

mesures de soutien à la recherche. La cellule est chargée de lancer les appels auprès des chercheurs, de récolter les propositions et de les faire évaluer par les pairs. Nous instruisons donc ces dossiers que nous présentons au Conseil universitaire de la recherche; nous mettons ensuite en œuvre les décisions d'octroi. Chaque année, près de 450 dossiers sont ainsi traités. Citons, entre autres mesures emblématiques, les ARC, les "post-docs IN", les bourses de docteur "non-Fria".

1^{ER} MARS 2016

Le vice-recteur à la recherche Rudi Cloots vient de nous annoncer la création prochaine d'une nouvelle structure qui intégrera la gestion de la recherche et la gestion de l'innovation. L'ARD et l'Interface Entreprises-Université seront ainsi regroupées au sein d'une structure unique, ce qui représente un nouveau défi pour les deux équipes en place.

1 LIEU

La petite mare au fond de mon jardin à Esneux. Un petit coin calme et charmant propice au repos.

1 OBJET

Mes lunettes dont je ne peux me séparer et que je choisis avec beaucoup de soin : elles reflètent ma personnalité et font partie intégrante de ma personne.

EN 2 MOTS

DISTINCTION

HEC Liège-École de gestion de l'université de Liège a obtenu, de la part de l'European Foundation for Management Development (EFMD), la "full accreditation" du master en ingénieur de gestion.

PRIX

Le prix Albert Doppagne a été attribué à **Amandine Sansen**, étudiante en langues et littératures françaises et romanes (faculté de Philosophie et Lettres).

Le prix Scam de l'essai a été attribué à **Vinciane Despret** pour *Au bonheur des morts*, éditions Les Empêcheurs de penser en rond, La Découverte, Paris, 2015.

APULG

L'Amicale du personnel propose :
- une visite de l'exposition "De Salvador à Dali" à la gare des Guillemains de Liège, le samedi 23 avril, à partir de 15h30
- un spectacle, *La Traviata de Verdi*, à l'Opéra royal de Wallonie, le mercredi 18 mai à 20h
☛ informations et inscriptions avant le 31 mars : courriel v.miocque@ulg.ac.be et via le site www.apulg.ac.be

PLEIN SUD

UniverSud, l'ONG de l'ULg, organise, lors de la campagne Campus plein Sud, un "Grand quizz inter universitaire" en partenariat avec les autres ONG universitaires francophones, le mercredi 16 mars à 18h30, salle S100, place du 20-Août 7, 4000 Liège.
☛ inscription obligatoire, par courriel universud@ulg.ac.be

ÉLECTIONS

Le 22 mars, les étudiants éliront leurs représentants au conseil des étudiants.

Avis à tous afin qu'ils fassent entendre leur voix !
☛ www.ulg.ac.be/election

DON DE SANG

La Croix-Rouge organise régulièrement des collectes de sang dans les bâtiments de l'ULg. Les prochaines auront lieu :

- le jeudi 10 mars, de 9h30 à 15h30, salle Mahaim, faculté de Droit, de Science politique et de Criminologie, Sart-Tilman
- le mercredi 16 mars, de 9h30 à 15h30, salle du CIPL, place du 20-Août, centre-ville
- le vendredi 18 mars, de 9h30 à 15h30, office des cours, faculté de Médecine vétérinaire, Sart-Tilman
- le mardi 22 mars, de 10h30 à 15h30, bât. B35, faculté de Médecine, Sart-Tilman

HONORIS CAUSA

LE SAMEDI 19 MARS, SUR PROPOSITION DES FACULTÉS, 11 PERSONNALITÉS RECEVRONT LES INSIGNES DE DOCTEUR HONORIS CAUSA DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE :

- faculté de Philosophie et Lettres : Pr **Angelos Chaniotis** (Institute for Advanced Study, School of Historical Studies, Princeton, États-Unis)
- faculté de Droit, de Science politique et de Criminologie : **Colette Braeckman** (journaliste belge)
- faculté des Sciences : Pr **Timothy Grove** (Institute of Technology, Cambridge, États-Unis)
- faculté de Médecine : Pr **Charis Eng** (Genomic Medicine Institute, Cleveland, États-Unis)
- faculté de Sciences appliquées : Pr **Antonio Huerta** (Université polytechnique de Catalogne, Barcelone, Espagne)
- faculté de Médecine vétérinaire : Pr **Albert Osterhaus** (University of Veterinary Medicine, Hannover, Allemagne)
- faculté de Psychologie, Logopédie et Sciences de l'éducation : Pr **Johan Sundberg** (Institut royal de technologie, Stockholm, Suède)
- HEC-Liège École de gestion : Pr **Nancy Adler** (McGill University, Montreal, Canada)
- faculté des Sciences sociales : Pr **Richard Freeman** (University of Edinburgh, Royaume-Uni)
- Gembloux Agro-Bio Tech : **José Graziano da Silva**, directeur général de l'ONU pour l'alimentation et l'agriculture
- faculté d'Architecture : **Charles Vandenhove**, architecte belge

Lors de cette cérémonie, 239 docteurs diplômés en 2015 seront également mis à l'honneur : 101 femmes et 138 hommes.

Toute la communauté universitaire est invitée à cette cérémonie, le samedi 19 mars à 10h, aux amphithéâtres de l'Europe, campus du Sart-Tilman, 4000 Liège.

Contacts : tél. 04.366.58.74, courriel dhc.dr@ulg.ac.be

BLOQUEBOOSTER

Afin d'aider les étudiants du Bloc 1 à préparer leurs examens, le service guidance étude propose une "bloque encadrée" durant la semaine du 4 au 8 avril. Dans un lieu calme et studieux, des coaches seront à leur disposition pour améliorer leurs méthodes de travail, gérer leur temps, gérer leur stress, etc.
 ➤ <http://www.ulg.ac.be/BloqueBooster>

DÉCÈS

Nous avons appris avec un profond regret le décès de : **Louise Timmermans**, étudiante de master en philosophie, survenu le 6 février.

Antoine Roosen, professeur honoraire de la faculté de Psychologie, Logopédie et Sciences de l'éducation, survenu le 18 février. Pédagogue de grande renommée, Antoine Roosen fut aussi chef de cabinet du ministre de l'Éducation Yvan Ylief (1990-1991), président du conseil permanent de l'enseignement supérieur et président de la commission subrégionale de l'Emploi et de la Formation de Liège.

Nous présentons aux familles nos sincères condoléances.

LE DÉPARTEMENT DES SCIENCES ET GESTION DE L'ENVIRONNEMENT (ULG)

situé sur le campus d'Arlon, organise un master en sciences et gestion de l'environnement (en un ou deux ans) et quatre masters complémentaires : "développement, environnement et sociétés", "gestion des risques naturels", "gestion durable de l'énergie" et "sciences et gestion de l'environnement dans les pays en développement". 170 étudiants fréquentent cette implantation de la Lorraine belge, à la fois proche de Luxembourg et de Strasbourg. « L'université de Liège a toujours voulu conforter les atouts de ce campus situé au cœur de la Grande Région, observe le premier vice-recteur Éric Haubruge. La thématique prometteuse de "la construction-habitat durable" développée par plusieurs chercheurs a retenu notre attention et celles des investisseurs : un nouveau centre d'entreprises, micro-parc scientifique, va être construit afin de favoriser l'émergence de spin-offs dans ce domaine et d'intensifier – lorsque c'est possible – les formations en lien avec la faculté des Sciences appliquées de l'ULg. »

Le projet, en gestation depuis 2013, prend forme. L'Université, par un bail emphytéotique de 30 ans, a mis un terrain de 5000 m² à la disposition d'Idelux qui se chargera de construire le bâtiment avec l'aide de la Région wallonne. Idelux – en collaboration avec l'ULg – assurera ensuite l'animation économique du centre.

Au sein de cette nouvelle structure, l'Université a l'ambition de créer une plateforme technologique "construction bois-habitat durable" axée sur la performance énergétique et environnementale du bâtiment, dotée d'un équipement à haute valeur ajoutée afin de satisfaire à la fois aux attentes des étudiants, des professeurs, des centres de recherche et celles des entreprises. « L'objectif, continue Éric Haubruge, est d'amplifier l'offre d'enseignement et de formations dans la province de Luxembourg par une démarche collective fédérant les compétences de l'Université, des Hautes Écoles, du centre de compétence Wallonie Bois du Forem, des secteurs professionnels, etc. » Afin de fournir aux entrepreneurs un dispositif d'aide à la formation initiale et continue du personnel.

« Un dialogue nourri entre les laboratoires universitaires et la filière du bois confortera aussi le rayonnement transfrontalier de ce pôle de formation », poursuit le Premier vice-recteur. En rapprochant la recherche de l'entreprise, en innovant dans les filières de formation, l'université de Liège entend tisser des liens plus forts avec les entreprises locales et régionales et mettre en place une interface de recherche, d'études et d'échanges entre les acteurs de développement.

Pa.J.

HABITAT DURABLE

Création d'une plateforme technologique sur le campus d'Arlon



PARKING SOLAIRE

Des panneaux photovoltaïques au Sart-Tilman

EN CE MOIS DE MARS, il se pourrait que vous assistiez à l'abattage de quelques arbres le long du parking situé en face du "Trifacultaire". C'est pour la bonne cause environnementale, comme nous l'explique Christian Evens, directeur de l'administration des ressources immobilières (ARI) de l'ULg. « Nous allons installer 1759 panneaux photovoltaïques au-dessus des parkings P14, P15 et P16. Ils couvriront une surface de quelque 2639 m² et fourniront annuellement 400 000 kilowatts-heures, ce qui correspond à peu près à la consommation de 100 ménages. L'énergie produite alimentera directement les cabines électriques du Sart-Tilman, sans être réinjectée dans le réseau », explique-t-il.

Cette installation photovoltaïque sera la première d'envergure à l'Université, qui ne comptait jusqu'ici que 20 m² installés à titre expérimental à Montefiore. « Notre domaine est vaste et très boisé. Les parkings se sont donc assez vite imposés comme l'emplacement idéal car l'endroit est très dégagé, avec un ensoleillement constant, et la possibilité d'orienter les panneaux au sud », poursuit Christian Evens. Autre avantage : ces parkings, situés à proximité des amphithéâtres de l'Europe, sont un lieu de passage régulier pour les étudiants comme pour les visiteurs. « Oui, les panneaux seront très

visibles, ce qui est important pour l'image de l'Université et intéressant d'un point de vue didactique. » C'est donc pour éviter que l'ombre de leur feuillage diminue l'efficacité des panneaux que quelques arbres seront abattus pour être remplacés par d'autres espèces, qui pousseront moins haut. Pas de quoi crier au saccage, assure Christian Evens.

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

En 2011, l'ULg avait déjà franchi un pas important en matière de consommation d'énergie renouvelable avec l'installation d'une cogénération biomasse, capable de produire chaleur et électricité à partir de pellets de bois, un projet déjà développé par la société Cofély, également en charge des panneaux photovoltaïques dans le cadre du même contrat. « Au prix actuel de l'électricité, ces panneaux devraient permettre de générer une économie de 50 000 euros par an, sans compter les certificats verts qui devraient représenter un apport annuel similaire », poursuit le directeur de l'ARI.

Si les économies d'énergie sont un objectif avoué, cette installation photovoltaïque s'inscrit dans le cadre d'une politique environnementale plus vaste, laquelle vise à réduire la consommation d'énergie fossile. « Nous avons d'autres projets à l'étude, comme celui de l'amélioration des performances

énergétiques des bâtiments dont le chantier devrait commencer en 2017 », note Christian Evens. Par ailleurs, chaque nouveau bâtiment doit obligatoirement intégrer des technologies capables d'améliorer sa performance énergétique. « J'ai mis en place un poste spécifique qui ne peut être libéré que pour cette amélioration, une fois que l'étude du projet est achevée et qu'il est conforme aux exigences de base », précise-t-il. Prochainement, des panneaux photovoltaïques feront donc aussi leur apparition sur les toitures de la clinique vétérinaire et de la Botanique.

PAS À PAS

Les parkings seront quant à eux recouverts de leur auvent solaire dès avant les grandes vacances. Et pour ceux qui verraient un paradoxe à produire de l'énergie renouvelable au-dessus de centaines de voitures ultra polluantes, il est à noter que quelques bornes d'alimentation électrique devraient également voir le jour. Dans un monde futur, c'est là que vous viendrez recharger votre voiture "zéro émission". En attendant, « ces panneaux feront aussi de l'ombre sur les véhicules ». De quoi passer l'été au frais et la conscience tranquille.

Julie Luong

CONCOURS SEM'AIME

82. C'est le nombre de photos reçues par les organisateurs du concours "Sem'aimé".

Un jury en a sélectionné 30, lesquelles ont été soumises aux votes des étudiants.

2034 participants ont choisi trois photos. Et les lauréats sont...



1/ **The Gaze of Love (222 voix)**, de Marine Ferain, bachelier en information et communication, faculté de Philosophie et Lettres.

« C'était lors d'une après-midi d'octobre, perdus au sommet des marches de Bueren, que ce splendide couple s'est livré à moi le temps de quelques clichés. Leur complicité évidente et leur profond amour m'ont émue sincèrement.

"Love is not about gender", B. Kaulitz. »



2/ **Croquez la vie à pleines dents (207 voix)**, de Mélanie Roufosse, master en Médecine.

« "Mes amis, Mes amours..." fait référence aux relations que l'on fonde avec autrui. Ces mêmes relations peuvent aussi se bâtir avec les animaux. En effet, on retrouve les mêmes liens d'amitié et de confiance avec nos fidèles compagnons. »



3/ **Premier instant (160 voix)**, de Pierre Levert, bachelier en kinésithérapie et réadaptation, faculté de Médecine.

« Cette photo montre la naissance d'une relation entre deux personnes. Amis, amoureux, ils peuvent devenir l'un ou l'autre. Le contraste net flou entre le premier et le second plans illustre cet instant furtif qui n'appartient qu'à eux. Il rappelle aussi la volatilité des relations qui sont trop souvent éphémères. »

www.ulg.ac.be/semaime

LA "BONNE NOUVELLE" EST ARRIVÉE LE 30 JANVIER : un accord sur le refinancement de l'enseignement supérieur a été avalisé par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les Recteurs tiraient la sonnette d'alarme depuis longtemps, soulevant l'ampleur du problème : depuis 1997, le financement des universités était resté identique alors que le nombre d'étudiants augmentait de 25%. Résultat : voilà une quinzaine d'années, le financement réel par étudiant a continuellement diminué. Selon les calculs du Conseil des recteurs (Cref), ce "définancement" (pour la période 1997-2013) atteignait 170 millions d'euros.

C'est dire si la proposition du ministre Jean-Claude Marcourt était attendue. « L'accord conclu pour quatre ans (2016-2019) porte sur 107,5 millions d'euros à répartir entre institutions, relève le recteur Albert Corhay. 10 millions seront disponibles en 2016, 17,5 millions en 2017 ; 39 millions en 2018 et 41 millions à partir de 2019. » La part fixe versée à chaque université a été réévaluée : elle passe de 25% à 30%, la part variable (70%) restant répartie entre établissements en fonction du nombre d'étudiants inscrits.

Autre décision importante, pour l'ULg notamment : un financement minimum annuel est acquis

jusque 2021. « Le montant de l'allocation de 2015 est garanti pendant six ans pour chaque université, selon le principe accepté par les Recteurs que "personne ne perd", ce qui nous assure un financement stable », confie le Recteur. C'est une première étape, un vrai bol d'oxygène, même si l'accord est loin de la demande initiale du Cref.

« Que l'on ne s'y trompe pas, poursuit Albert Corhay, ce "refinancement" ne nous permet pas de suspendre nos efforts. Il est en effet essentiel que l'ULg se positionne dans le cadre du nouveau paysage de l'enseignement supérieur, affine ses spécificités, adapte ses formations et l'organisation de sa recherche et assume son rôle sociétal. Sans oublier qu'un nouveau modèle de financement devra être en place dès 2022. Les plans stratégiques sont donc indispensables pour le devenir et la santé financière de notre Institution. »

Patricia Janssens

REFINANCEMENT DES UNIVERSITÉS

L'art mosan

Le volume 100 de *Leodium* rend hommage à Albert Lemeunier

DANS SA CÉLÈBRE HISTOIRE de *La Principauté de Liège*, Jean Lejeune parle du "génie mosan" au XII^e siècle. Précisant que, au fil du temps, "ciseleurs, miniaturistes et fondeurs mosans [ont dégagé] lentement un style particulier, d'abord dans les ivoires, ensuite dans les miniatures, enfin dans l'orfèvrerie". Le diocèse médiéval de Liège – la *Civitas Leodium* ayant succédé à l'ancien *Civitas Tungrorum* – a été le berceau de cette riche création artistique. Décédé en 2013, Albert Lemeunier, qui fut notamment conservateur du Grand Curtius et chargé de cours à

l'ULg, a été sa vie durant un grand spécialiste de cet art de nos régions, permettant ainsi la préservation d'un patrimoine unique en son genre. C'est la raison pour laquelle la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège vient de lui consacrer un volume d'hommage dans sa 100^e livraison. Le dernier *Leodium*** , entièrement illustré en quadrichromie et comportant 168 pages, rassemble l'abondante bibliographie de cet éminent historien de l'art. Il y publie en outre des textes prononcés le 15 novembre 2014, lors d'une journée de conférences en sa mémoire organisée à Huy sur le thème "La collégiale Notre-Dame à Huy et son trésor".

Façon, pour les participants à cette rencontre, de témoigner leur reconnaissance à André Lemeunier, Hutois affectueusement resté attaché à la ville où il est né.

« Ce volume de *Leodium* comporte aussi une série de contributions attestant, si besoin en était, de la flamboyance d'un art aux chefs-d'œuvre particulièrement variés. Tels la chasse dite de saint Marc du Trésor de Huy et, de la même ville, le portail "du Bethléem" et les marbres mosans du XIV^e siècle, précise Benoît Van den Bossche, professeur en histoire de l'art et archéologie du Moyen Âge, membre du département Transitions. Il faudrait mentionner aussi d'autres

productions : des sculptures en bois polychromé, par exemple, ou l'étonnant suaire de saint Mengold », ajoute-t-il. Avis aux amateurs d'art et d'histoire pour plus de précisions et une lecture revigorante.

Henri Deleersnijder

* Jean Lejeune, *La Principauté de Liège*, Eugène Wahle, Liège, 1980, p.50.

** En vente aux archives de l'Évêché, au prix de 25 euros (à majorer de 8 euros pour frais d'envoi). Somme à verser sur le compte BE42 0000 65 92 66 54 de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège.

HYPNOSE

Marie-Élisabeth Faymonville, chargée de cours à l'ULg et chef de service du CHU de Liège, donnera une conférence intitulée "L'hypnose : une approche complémentaire en médecine" dans le cadre du festival ImagéSanté, une conférence-lunch proposée par Liège créative avec le concours de la MSH, le jeudi 17 mars à 12h au château de Colonster, campus du Sart-Tilman, 4000 Liège.

Contacts : tél. 04.349.85.08, courriel info@liegecreative.be, site www.liegecreative.be

PASSIONS DE CHŒUR

Le Chœur universitaire revisite les plus belles pages d'oratorios de Bach, Brahms, Haendel, Mozart, Vivaldi, Verdi, le samedi 19 mars à 20h à la cathédrale de Liège. Avec Julie Mossay, Pierre-Luc Tremblay, l'Ensemble Darius et la participation exceptionnelle d'Armel Job, écrivain, Yaël Nazé, astrophysicienne de l'ULg, et Jean-Marc Onkelinx, musicologue.

☛ réservations sur <http://events.ulg.ac.be/choeur/>

HAPPY DAY ULG

À l'occasion de la "Journée mondiale du bonheur", le 24 mars, le service Qualité de vie des étudiants propose aux étudiants de mettre en place des **actions favorisant les liens sociaux, la collaboration et la solidarité sur le campus**. En effet, les recherches en psychologie montrent que l'estime de soi et le bonheur personnel sont renforcés par des valeurs de partage, d'entraide et de générosité.

☛ bit.ly/1L5ynAd

FORMATIONS ALUMNI

Le "suivi des alumni" de l'ULg organise des formations d'une journée sur différents thèmes à l'intention de tous les diplômés de l'ULg. Jean-Marc Tahir, formateur et coach, évoquera "**Le self-coaching : on n'est jamais si bien servi que par soi-même !**", le lundi 11 avril, campus du Sart-Tilman, 4000 Liège.

☛ informations et inscriptions via www.ulg.ac.be/formationsalumni

GRANDE CONFÉRENCE

Yaëlle Nazé, FNRS, astrophysicienne de l'ULg, donnera une conférence intitulée "**Voyager dans l'espace**", le jeudi 14 avril à 20h15 dans le cadre des Grandes Conférences liégeoises, au Palais des congrès de Liège, esplanade de l'Europe 2, 4020 Liège.

☛ réservations par tél. 04.221.93.69, site www.gclg.be

RALLYE PÉDESTRE

Les 21 et 22 avril aura lieu le "rallye pédestre du 199^e", soit une randonnée-relais par équipes de dix coureurs, proposant **deux parcours convergeant depuis les campus d'Arlon et de Gembloux vers le campus du Sart-Tilman à Liège**. Les distances totales s'élèvent respectivement à **183 et 101 km**. Arrivée prévue le vendredi 22 avril à 18h.

☛ <http://events.ulg.ac.be/rallye/le-defi/>

C'EST ENCORE ET TOUJOURS le loup blanc du paysage étudiant liégeois. Depuis une vingtaine d'années, en effet, la salle de guindailles revient comme un mantra

répété par ceux qui se succèdent à la tête des diverses associations chapeautant les festivités folkloriques tant universitaires que de l'enseignement supérieur. Les initiatives – avortées – pour l'émergence d'une salle "en dur" destinée à remplacer le chapiteau qui les abritait chaque année au bout de l'ancien site universitaire du Val-benoit se sont succédées. À la fin du mois d'août, le dieu Bacchus semblait s'être enfin penché sur le berceau des étudiants puisque l'on apprenait que la ville de Liège avait décidé de mettre à leur disposition l'un de ses anciens entrepôts, rue de Droixhe. Actuellement occupé par un collectif de squatteurs, le site nécessitera quelques aménagements... Alors, en attendant, les édiles liégeois ont tranché le nœud gordien en installant les jeunes fêtards et leur fameux "chapiteau" sur un immense terrain vert situé à la frontière des communes de Liège et de Saint-Nicolas, sur le site "Chimeus". À l'entame de cette dernière solution temporaire, nous avons demandé à Xavier Claessens, actuel président de l'Union des étudiants liégeois (Unel) qui gère le dossier, de nous parler de cette future salle de guindailles.

Le 15^e jour du mois : *Quand espérez-vous pouvoir enfin disposer de cette fameuse salle ?*

Xavier Claessens : Nous sommes heureux que la ville de Liège nous ait proposé un endroit pour accueillir à la fois les guindailles et les soirées étudiantes. Dans un premier temps, l'on espère avoir le terrain pour le mois de juin afin d'y organiser le Bal des Moflés. Pour ce qui est de la salle, on compte entre deux ans et deux ans et demi avec toutes les procédures, le montage financier et le projet architectural.

Le 15^e jour : *Est-ce financièrement jouable ?*

X.C. : Nous sommes tout à fait capables de financer nous-mêmes la construction d'une salle sur 10 ou 15 ans sans trop de soucis. L'économie du chapiteau nous permettrait d'épargner annuellement entre

75 000 et 85 000 euros si l'on compte la location, les charges, le matériel, les assurances, la gestion des déchets. L'architecte doit revenir bientôt avec un premier prix.

Le 15^e jour : *Un premier projet présenté en 2006 évoquait un coût compris entre 2 et 2,5 millions d'euros...*

X.C. : Nous travaillerons avec ce même architecte, Patrick Leclercq, qui avait jadis élaboré ce projet avec Quentin le Bussy, ancien président de l'Agel. Le lieu est différent, mais l'idée globale reste la même. Le premier critère est la sécurité, sur base des normes des pompiers. Puis on souhaite un bar "en dur", des sanitaires, un vestiaire et une sonorisation adaptée qui dérange le moins possible le voisinage. La salle devra être modulable pour pouvoir passer d'une Saint-Nicolas de 2000 à 2500 personnes à une soirée "cercles" qui n'en rassemblera que 200.

Le 15^e jour : *N'est-ce pas un peu éloigné des campus pour les soirées des cercles ?*

X.C. : Nous manquons de lieux adaptés à Liège pour ce genre d'activités. Les cercles courent déjà à Fléron ou à Wandre à l'heure actuelle. Cela étant, tout ce qui est actuellement organisé aux Halles des foires ou au Palais des congrès le restera, car le projet de salle de l'Unel n'aura pas ce caractère un peu "classe". Avoir un lieu fixe permettra aussi, je l'espère, de concevoir un projet de mobilité.

Le 15^e jour : *Au niveau de l'esprit, qu'est-ce qui va changer, justement ?*

X.C. : Absolument rien. Au final, au lieu d'avoir 1400 m² de superficie sous chapiteau, ce sera sous un toit. La philosophie restera la même et cela nous permettra de mieux profiter des soirées, tout en soulageant les organisateurs. Et puis cela pourrait bien aussi amplifier le folklore étudiant, dans le respect de la charte "baptêmes" signée par tous les comités.

Propos recueillis par Fabrice Terlonge



ARCHITECTE DE L'ART

CHARLES VANDENHOVE est considéré comme une des figures majeures de l'architecture belge de la seconde moitié du XX^e siècle, dans la foulée des grands maîtres Henri Van de Velde, Mies Van der Rohe et Le Corbusier. Son œuvre s'inscrit dans les avant-gardes internationales les plus innovantes et compte plus d'une soixantaine de réalisations, principalement en Belgique, en France et aux Pays-Bas. Le Centre hospitalier universitaire du Sart-Tilman (CHU de Liège), qui mobilisa Vandenhove pendant une vingtaine d'années à partir de 1962, est l'un de ses chefs-d'œuvre, et sans doute l'un des plus beaux hôpitaux.

Alors que l'hôpital va fêter ses 30 ans, les Films de la Passerelle produisent un film intitulé "Architecte de l'art" réalisé par Jacques Donjean.

Ce film sera projeté, en avant-première, le 9 mars à 18h, au cinéma Sauvenière, place Xavier Neujean 12, 4000 Liège.



POUR L'AMOUR DU RUNNING

L'ÉPOQUE N'EST PLUS À EXHIBER u n embonpoint bienheureux. Et les bons vivants les plus modernes friserait plutôt l'excès inverse, reléguant les sédentaires endurcis au rang de valétudinaires présumés. Le succès rencontré par la course à pied n'est pas étranger à cet état d'esprit. Mais puisque les forcenés de la chaussure de jogging aiment à repousser sans cesse leurs limites, cherchant un synonyme de marathon, certains ont inventé le "trail" : un parcours sur longue distance assaisonné de dénivelés, en milieu naturel, généralement sur des chemins de terre et des sentiers de randonnée en plaine, en forêt ou en montagne. Et lorsque l'on dépasse le cap de la distance marathonnienne (plus de 80 kilomètres parfois), le terme adéquat est celui d'"ultra-trail".

L'on pourrait donc penser que "Game of Trails", l'événement sportif qui se déroulera pour la troisième fois au Sart-Tilman le samedi 9 et le dimanche 8 avril, se contente d'être une déclinaison des concepts précités. En réalité, c'est

encore un peu plus *fun*. Cette course, évoquant la célèbre série télévisée "Game of Thrones", sera jalonnée d'une dizaine d'obstacles sportifs et pourra se jouer en individuel ou en équipe sur trois distances (8, 11 ou 14 km) d'un même circuit. On appelle ça une *mud run*, soit un challenge augmenté d'épreuves inspirées du parcours du combattant. On rampe, on s'agrippe, on saute, on se hisse...

« Cette année, le nombre d'épreuves est multipliée par trois. Affrontez la célèbre *Mud Zone* et ses épreuves boueuses, le *gang des Brutes* et de nombreuses nouvelles embûches. Jamais une botte de paille ne vous aura semblé aussi insurmontable ! », promettent d'ailleurs les organisateurs, histoire de faire saliver ceux "qui en veulent". Et ils sont manifestement nombreux puisque les inscriptions sont d'ores et déjà clôturées. Au point que les anciens étudiants du département des sciences de la motricité, qui ont créé "Game of Trails" il y a deux ans au bénéfice de l'opération Télévie, ambitionnent d'en faire l'événement sportif numéro un de l'ULg, au même titre que les "Trottis" – la guindaille phare vaguement sportive de

notre université – qui rassemble près de 10 000 personnes. Mais afin de préserver une ambiance conviviale, les 2600 participants seront équitablement répartis sur les deux jours.

Pour l'heure, la principale ressemblance avec le grand *happening* en plein air des étudiants ingénieurs (qui se tiendra, lui, le 16 mars) repose sur l'occupation du même terrain et la présence de fosses à boue. « Ces dix obstacles bien remplis de boue et spectaculaires seront accessibles au grand public. Nous attendons beaucoup de spectateurs dans cette zone proche des homes étudiants », souligne Morgan Deby, responsable du marketing. Mais le principal argument restait le faible coût d'inscription (12-15 euros) pour un événement qui cible aussi les scouts et les écoliers.

F.T.

Game of trails

Parcours d'embûches et d'obstacles, les samedi 9 et dimanche 10 avril à partir de 11h. Rendez-vous à la piste d'athlétisme du centre sportif "Blan Gravier", allée des sports 6, 4031 Liège.
 ☛ <http://gameoftrails.com/>

CONCOURS CINÉMA

Keeper

Un film de Guillaume Senez

Avec Kacey Mottet Klein, Galatea Bellugi, Catherine Salée, etc.
 À voir aux cinémas Churchill, Le Parc, Sauvenière

Maxime et Mélanie s'aiment. Ensemble, ils explorent leur sexualité avec amour et maladresse. Un jour, Mélanie découvre qu'elle est enceinte. Maxime accepte mal la nouvelle, mais peu à peu se conforte dans l'idée de devenir père. Il convainc alors Mélanie de garder l'enfant. C'est maintenant décidé : du haut de leurs 15 ans, Maxime et Mélanie vont devenir parents... Inconnu du grand public, Guillaume Senez est pourtant loin d'être un réalisateur débutant : sorti de l'Institut national de radioélectricité et cinématographie (Inraci) en 2001, Senez tourne trois courts métrages qui vont faire le tour du monde, dont le dernier – *U.H.T.* – sera nommé au Magritte du meilleur court métrage. Et si *Keeper* est son premier long métrage, le film peut d'ores

et déjà s'enorgueillir de sélections (et prix) dans des festivals comme Locarno, Toronto ou encore Marrakech.

Mais ceux qui franchiront le pas de la porte du cinéma comprendront vite pourquoi : *Keeper* est, à bien des égards, la révélation (d'autres diront "confirmation") d'un talent singulier bien de chez nous. Difficile de renier l'influence du cinéma des frères Dardenne, mais difficile aussi de ne pas penser à Larry Clark par moments, le sulfureux ayant laissé la place à une réflexion sur la maturité sans pour autant renier un certain sens de l'autodestruction.

Poursuivant sa réflexion sur le thème de la paternité, Senez affiche un savoir-faire à peine diminué par une esthétique un peu trop grise pour séduire

de prime abord, comme si le cinéma belge ne pouvait contenir de chaleur. Il y a pourtant plein d'espoirs dans l'histoire d'amour de Maxime et Mélanie, un feu sacré qui irradie les personnages et rend incandescents les comédiens qui les incarnent, Kacey Mottet Klein en tête. Un film pourtant paraître réhébitorique mais qui mérite pourtant toute l'attention des spectateurs curieux d'un cinéma qui bouscule.

Bastien Martin

Si vous voulez remporter une des dix places (une par personne) mises en jeu par *Le 15^e jour du mois* et l'ASBL Les Grignoux, il vous suffit de téléphoner au 04.366.48.28, le mercredi 16 mars, entre 10 et 10h30, et de répondre à la question suivante : dans quel autre film belgo-helvète Kacey Mottet Klein est-il apparu en 2008 ?



Assurément, le parcours d'Anne Delépine sort quelque peu des sentiers battus, même si elle s'en défend. « À 18 ans, je me suis orientée vers la philologie romane, une formation générale qui permet d'avoir un regard critique sur une série de situations, de les analyser et de se forger un avis puis de l'exprimer correctement, se remémore-t-elle. En tout cas, je ne souhaitais pas embrasser une carrière dans l'enseignement, histoire de ne pas reproduire le schéma paternel... Nous sommes d'ailleurs une bonne poignée à nous être dirigés vers un secteur qui n'était pas celui auquel cette formation nous destinait et à choisir le secteur associatif. »

CONTRE L'EXCLUSION

De fait, à la sortie de l'Université, Anne Delépine, comme ses camarades de promotion, a bénéficié d'une des mesures de résorption du chômage initiée par le ministre de l'Emploi de l'époque, Guy Spitaels : les cadres spéciaux temporaires. « Cette formule a permis la professionnalisation de bon nombre d'initiatives qui reposaient alors principalement sur le bénévolat, rappelle-t-elle. Le Collectif contre les violences familiales et l'exclusion (CVFE) est né peu avant cette époque, dans le sillage du mouvement féministe, à la fin des années 70, comme le "Café des femmes", le "Collectif contraception" ou "Femmes contre la crise". »

Si à ses débuts le CVFE s'est donné pour mission d'aider les femmes à échapper à la violence conjugale, son champ d'action est devenu aujourd'hui beaucoup plus vaste : « La violence n'est plus seulement familiale, note Anne Delépine, elle est aussi devenue sociale à cause d'un contexte économique peu favorable qui apporte son lot d'incertitudes. » C'est la raison pour laquelle le CVFE offre désormais de nombreux services : consultations, démarches relatives à l'insertion socioprofessionnelle ou encore éducation permanente. « Nous comptons aussi deux maisons d'hébergement pour femmes et enfants (avec 54 lits). Nous dispensons des formations et proposons des consultations juridiques et psychosociales. Nous gérons une ligne téléphonique gratuite*, en collaboration avec "Solidarité Femmes" de La Louvière

et "Praxis", qui se met à l'écoute des auteurs de violences », énumère-t-elle. Voici une année environ, le Collectif a également ouvert une crèche de 12 places, sous les auspices de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE). « Avec le temps, nous avons gagné en légitimité et sommes devenus un acteur important du secteur », reconnaît la directrice. Au point que ce sont désormais plus de 60 personnes qui travaillent pour le Collectif. Anne

Delépine observe des avancées tangibles dans la lutte contre la violence conjugale : qu'il s'agisse de la reconnaissance de ce problème, de sa prise en charge et de l'arsenal législatif qui l'encadre, comme les dispositions prises au niveau fédéral à la suite de la "Tolérance zéro" appliquée par le parquet de Liège en 2004. « Même si on recense toujours quotidiennement plus de cas de violences faites aux femmes, cette évolution positive dans

nos sociétés mérite d'être soulignée car elle va dans le bon sens, au même titre, notamment, que la considération pour les questions de genre », pointe-t-elle.

D'ailleurs, pour permettre aux femmes de s'affirmer dans l'espace public ou privé et se défendre, le Collectif organise des cours de *seito boei*, un art martial dont le nom d'origine japonaise signifie "légitime défense" mais qui est né en ... Autriche dans les années 70. « Il s'agit de permettre aux femmes de riposter proportionnellement aux agressions dont elles font l'objet, et qui sont de toute nature, de l'arrachage d'un sac à main à l'insulte en passant par des attouchements. Nous leur apprenons des techniques mentales qui leur permettent de se défendre de manière instinctive pour que la soumission ne soit pas perçue comme une fatalité. »

FÉMINISTE DE TERRAIN

Pour Anne Delépine (philologie romane, 1980), directrice chargée de missions et projets de développement au Collectif contre les violences familiales et l'exclusion, le combat pour l'égalité, bien que centenaire, reste d'une actualité préoccupante.

AUX CÔTÉS DES FEMMES

Au lendemain de la Journée internationale des droits des femmes du 8 mars, le CVFE reste donc aux côtés de toutes les femmes qui souffrent d'inégalités. « En Belgique, personne n'est obligé de le porter, répond Anne Delépine à propos du voile. Certaines affirment qu'il s'agit d'un choix, ce qui doit être respecté; en revanche, il ne faut pas que cela devienne une obligation. Les personnes qui se prostituent tiennent le même discours, celui du libre arbitre. Je reste convaincue que là derrière se cache une inégalité structurelle ou une infériorité contrainte, mais les personnes ne peuvent être stigmatisées ou privées de droits pour cela. »

Après toutes ces années investies dans la cause des personnes vulnérables, Anne Delépine dresse un bilan, certes intermédiaire : celui de n'avoir aucun regret quant à ses choix professionnels. Même si, à bien y réfléchir, « une licence en sociologie m'aurait a posteriori intéressée. Aujourd'hui, il existe des filières de formation plus variées – qu'on ne proposait pas à l'époque –, adaptées à l'économie sociale ou à la gestion d'une ONG ».

Pierre Demoitie

* Ligne gratuite de la Fédération Wallonie-Bruxelles, tél. 0800 30 030.

www.cvfe.be



ÉQUIPEMENTS REMARQUABLES

FONDS ROUSSEAU- WEISSENBRUCH

Les collections patrimoniales s'enrichissent



EN 2 MOTS

HISTOIRE

Hervé Hasquin, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, donnera une conférence intitulée "Un Liégeois dans le XVIII^e siècle, le comte de Mercy-Argenteau, ambassadeur d'Autriche", dans le cadre du cycle de conférences "Histoire de Liège", le jeudi 10 mars à 20h au complexe Opéra, place de la République française 41, 4000 Liège.

Contacts : tél. 04.221.93.67, courriel info@histoiredeliege.be, site www.histoiredeliege.be

CONSCIENCE

Dans le cadre des conférences "Verviers-ULg", **Steven Laureys**, directeur de recherche au FNRS, directeur du Coma Science Group (ULg-CHU de Liège), fera un exposé intitulé "Médecine, science, éthique et loi de la conscience et de l'âme", le mercredi 16 mars à 20h, à l'espace Duesberg, boulevard des Gérardchamps 7c, 4800 Verviers.

☛ www.ulg.ac.be/Verviers-ULg

PARKINSON

L'Association royale des médecins diplômés de l'ULg (AMLg) organise des conférences de formation continue. Le vendredi 18 mars à 20h, le Dr **Frédéric Depierreux** donnera une conférence intitulée "La maladie de Parkinson : actualités thérapeutiques" à la salle des fêtes du complexe du Barbou, quai du Barbou 2, 4020 Liège.

Contacts : tél. 04.223.45.55, courriel amlgasbl@gmail.com

DE SALVADOR A DALI

L'Association royale des médecins diplômés de l'ULg (AMLg)

propose une visite de l'exposition *De Salvador à Dali* à la gare de Liège-Guillemins, le samedi 19 mars à 14h30.

Contacts : inscriptions par tél. 04.223.45.55, courriel amlgasbl@gmail.com

REMBRANDT

La Régionale de Bruxelles du Réseau ULg propose une visite de l'exposition "Rembrandt en Noir et Blanc", le samedi 19 mars à 14h15, au Palais des beaux-arts, Bozar, rue Ravenstein 23, 1000 Bruxelles. Le musée Bozar expose 80 gravures originales en noir et blanc du maître hollandais du XVII^e siècle, appartenant à une seule collection d'art. Mendians, figures populaires, paysages et nus peuplent des scènes de la vie quotidienne ainsi que de l'Ancien et du Nouveau Testament.

Contacts : tél. 0474.57.26.99, courriel desire.tassin@gmail.com

AMSTERDAM

L'École d'Amsterdam est un style architectural qui se développe aux Pays-Bas entre 1910 et 1930. Il est caractérisé par des jeux de volumes, des décrochements et des effets d'appareillage de la brique. **Art@fact propose de découvrir, les 14 et 15 avril**, l'exposition "L'École d'Amsterdam" au Stedelijk Museum et de visiter Het Schip, ensemble de logements sociaux construits par Michel De Klerk en 1919.

Contacts : tél. 04.366.56.04, courriel art-et-fact@misc.ulg.ac.be, site www.artfact.ulg.ac.be

Il va évidemment de soi que les universités sont des centres de recherche et de transmission de connaissances. On sait peut-être moins qu'elles constituent aussi d'immenses réceptacles de fonds d'archives diverses ou de documents les plus variés. Celui que l'ULg et son réseau de bibliothèques viennent de recevoir se distingue par sa richesse historique. « *Un exceptionnel filon, qui va incessamment être mis à la disposition des chercheurs* », se réjouit Paul Thirion, directeur général du réseau des bibliothèques de l'Université.

Pensez donc. La donation qui vient d'être faite à notre Institution émane de la famille de Weissenbruch, laquelle a pris la succession d'une société d'édition et d'imprimerie créée à Liège au XVIII^e siècle. Tout commence, en 1755, avec l'installation de Pierre Rousseau dans la cité principautaire. Ce Français originaire de Toulouse y trouve un milieu favorable à l'esprit des Lumières, soutenu par les comtes de Horion, l'un premier ministre du prince-évêque et l'autre grand mayeur de Liège, ce qui lui permet de publier à partir de 1756 le *Journal Encyclopédique*. « *Il s'agit d'une édition bimensuelle diffusant des nouvelles liées à l'actualité, ainsi que des extraits d'ouvrages imprimés en Europe*, signale Cécile Oger, conservateur, chargée de dépouiller et de classer le contenu des 95 caisses du legs. *Rousseau assurera cette tâche avec l'aide de son beau-frère Charles-Auguste Weissenbruch.* »

En 1759, à la suite de plaintes déposées par le clergé liégeois, la maison d'édition se réfugie à Bouillon, possession de la famille de la Tour d'Auvergne située en-dehors de la principauté, mais dont la proximité avec la France présente bien des avantages. Après le décès de son fondateur en 1785, l'imprimerie est reprise par sa veuve et son beau-frère Charles-Auguste Weissenbruch. La Révolution met fin aux activités de l'entreprise qui émigre à Bruxelles en 1795 où elle se concentre désormais sur les seuls travaux d'impression : voilà donc Charles-Auguste devenu imprimeur officiel de la préfecture sous le régime français, puis imprimeur du roi Guillaume d'Orange durant la période hollandaise, titre qui sera reconduit après l'indépendance de la Belgique. Après sa disparition en 1826, c'est alors son fils qui dirige la société, laquelle restera familiale jusqu'à la cessation de ses activités au début des années 2000.

« *Impression du Bulletin Officiel des arrêtés royaux, de beaux livres, de publicités, de rapports de groupes industriels et grandes entreprises, d'éditions musicales, etc., jusqu'au papier à en-tête de feu la reine Fabiola, la diversité des productions de la société Weissenbruch née dans nos régions est colossale* », explique Cécile Oger. Qui poursuit : « *Les caisses regorgent aussi de quantités de photos, en plus de correspondances au sein desquelles figurent notamment des lettres manuscrites de Voltaire et d'Alembert. Excusez du peu...* » C'est dire combien est grand l'intérêt intellectuel que revêt un tel trésor. Une mine pour les chercheurs de l'ULg... et les autres !

« *Nous sommes très fiers que les donateurs aient choisi l'université de Liège pour en être dépositaire*, avoue Paul Thirion. *Il convient maintenant d'en numériser toutes les pièces, tâche dont va s'occuper l'historienne Stéphanie Simon. Car notre philosophie, arrivée à l'Open Access, c'est l'ouverture d'un tel fonds à destination de quiconque veut en profiter au meilleur sens du terme et dans l'optique de futurs travaux.* » Comme quoi, les technologies les plus pointues peuvent utilement se mettre au service de la tâche prioritaire des établissements universitaires : être des passeurs de savoirs.

Henri Deleersnijder

SEGEFA

La publication des résultats de l'enquête du Segefa sur la vitalité des centres-villes a été répercutée dans toutes les éditions régionales de *SudPresse* (16/02), ainsi que par *Le Soir* (16/02), *Grenz Echo* (17/02), *L'Avenir-Namur* et *La Dernière Heure* (20/02) qui en ont également fait écho. Dans *La Libre* (23/02), **Guénaël Devillet** est interviewé. *Le constat global est que les centres-villes ne sont pas en très bonne forme, ce qui n'est pas nouveau compte tenu de la tendance à développer des commerces en périphérie. (...) Concernant Herstal, après une période difficile due aux travaux... un rebond est constaté. Le dynamisme des commerçants est important ainsi que la création d'un cadre propice par les villes et communes.*

UMBERTO ECO

Dans *L'Écho* (23/02), le Pr honoraire **Jean-Marie Klinkenberg** évoque la personnalité du Pr Umberto Eco, décédé le 19 février. *Umberto Eco était comme un ancien humaniste de la Renaissance, un encyclopédiste. (...) C'était un vulgarisateur de génie. Pour comprendre le personnage il faut prendre en compte sa double carrière de chercheur et d'homme des médias (...). En sémiotique l'apport d'Eco a été d'interroger les mécanismes qui permettent de donner du sens à notre environnement et pas seulement aux textes. Il est celui qui a le mieux fait la synthèse entre le structuralisme européen et le pragmatisme américain (...).*

ON A TOUJOURS BESOIN DE RUMINANTS DANS LES CHAMPS

C'est dans une longue interview à *L'Écho* (20/2) que le Pr **Frédéric Rollin** (médecine vétérinaire) a défendu la consommation de viande et les élevages de bovins. Parmi ses arguments, le lien entre les productions animales et végétales. *Il est nécessaire de ramener dans les sols labourés l'équivalent de ce qu'on leur a extrait au moment de la récolte (...). Le recours au fumier composé de bovin est le meilleur moyen d'y parvenir car il contient de la paille (qui deviendra de l'humus qui permettra de retenir l'eau dans les sols), des éléments fertilisants mais aussi de la flore de bovin (...). Le bovin contribue à la vitalité des sols. Les engrais chimiques n'ont pas ces vertus-là. Conséquence, les productions par hectare baissent. Aujourd'hui, 25% des terres cultivées sur la planète produisent déjà moins qu'auparavant.*

LA MÉDITERRANÉE SOUFFRE



2015 a été une année particulière à plus d'un titre en baie de Calvi (Corse) où est située la **station de recherches sous-marines et océanographiques (Stareso)** de l'ULg. Des événements à mettre sans doute en relation avec les changements climatiques.

☛ <http://reflexions.ulg.ac.be/STARESO2015>

LA VIANDE EN QUESTIONS

Le 1^{er} mars, la viande était au cœur du **café scientifique** organisé en prélude au Printemps des sciences.

☛ retrouvez les interventions du Pr Antoine Clinquart, de Marc Vandenheede et de Viktoria von Hoffmann sur ULg.TV : www.ulg.tv/doccafeviande

RÉSONANCE MAGNÉTIQUE

Des chercheurs du laboratoire Giga-cardiovasculaire de l'ULg **mettent en garde contre l'utilisation répétée de la résonance magnétique cardiaque**, un examen radiologique du cœur très prisé qui semble avoir des effets néfastes sur l'ADN des lymphocytes T. Des premiers résultats qui demandent à être confirmés et complétés.

☛ <http://reflexions.ulg.ac.be/IRMcardiaque>

SÉRIE TÉLÉ



Sophie Breyer, étudiante ULg, est au générique de la série RTBF *La trêve*.

À côté de ses (brillantes) études en communication à l'ULg, Sophie Breyer mène une carrière d'actrice, débutante mais prometteuse. Elle a d'ailleurs déjà été primée pour ses prestations dans deux courts métrages.

☛ <http://culture.ulg.ac.be/SophieBreyer>

PRÉHISTOIRE

Pour son 10^e numéro, l'émission *À Votre Tour d'y Voir* réalisée par l'ULg et les télévisions régionales portait son regard sur la Préhistoire, en s'intéressant aux recherches menées dans le domaine avec **Pierre Noiret** et à l'occasion de la réouverture du Préhistomuseum de Ramioul.

☛ pour revoir l'émission : www.ulg.ac.be/avtv



UN SON COSMIQUE

Continuant ses recherches sur les rapports entre les différents arts et l'astronomie, **Yaël Nazé** a proposé un tour d'horizon des rencontres improbables entre musique et astronomie. Bien sûr, il y a ces savants férus de musique, et aussi des musiciens appréciant l'astronomie. On connaît même un musicien devenu astronome, et un astronome devenu musicien. Toutefois, les points communs dépassent les personnes et les accords portent même sur la nature du cosmos.

☛ <http://culture.ulg.ac.be/musique-astro>

POÉSIE

Le mois de février a été particulièrement riche en événements autour de deux des plus grandes figures de la poésie belge : **Jacques Izoard** et **François Jacqmin**, deux poètes liégeois très étudiés par Gérald Purnelle. Outre plusieurs conférences à Liège et Bruxelles, une exposition à Saint-Josse, la sortie de presse de trois ouvrages, on a pu aussi apprécier un hommage musical à François Jacqmin par quatre compositeurs contemporains dans une belle collaboration ULg-Conservatoire.

☛ <http://culture.ulg.ac.be/izoard-Jacqmin>

ENTRE PARIS ET NAMUR

Quels aménagements pour les berges de la Seine et pour les quais de Meuse ? C'est autour de cette thématique concrète que **huit étudiants de master en science politique** – dans le cadre de leur cours d'institutions politiques locales – mènent un travail de terrain à Paris d'une part, à Namur et Liège de l'autre. Au programme : collecte d'informations, rencontres avec des acteurs-clés des dossiers et étude politique comparative.

☛ photos : www.facebook.com/ULgEtudiant

LE 15^e JOUR DU MOIS MENSUEL DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE **252 MARS 2016** www.ulg.ac.be/le15jour

Département des relations extérieures et communication,
place de la République française 41 (bât. 01), 4000 Liège

Éditeur responsable Annick Comblain

Rédactrice en chef Patricia Janssens, tél. 04.366.44.14, courriel le15jour@ulg.ac.be

Secrétaire de rédaction Catherine Eeckhout

Équipe de rédaction Patrick Camal, Henri Deleersnijder, Pierre Demoitié, Philippe Lamotte, Julie Luong, Ariane Luppens, Carine Maillard, Jean-Baptiste Marchal, Bastien Martin, Théo Pirard, Martha Regueiro, Fabrice Terlonge

Secrétariat, régie publicitaire Marie-Noëlle Chevalier, tél. 04.366.52.18

Mise à jour du site internet Marc-Henri Bawin

Maquette et mise en page Jean-Claude Massart (créacom) **Impression** Snel Grafics **Dessin** Pierre Kroll



LA RÉFORME DES PENSIONS DU POINT DE VUE DES FEMMES

On aime nous faire croire que l'égalité sexuée sera bientôt accomplie au niveau des carrières professionnelles et, par ricochet, au niveau des protections contre la pauvreté à la pension et contre les aléas de la vie de couple. Malheureusement, les indicateurs ne vont pas dans ce sens. Les femmes qui arrivent à la pension sans carrière complète et avec des perspectives de faibles revenus restent très nombreuses. Les restrictions de l'accès à la pension anticipée toucheront davantage les femmes, vu qu'elles ont une carrière moyenne nettement plus courte que celle des hommes. Cette réalité les expose éga-

lement d'autant plus à la suppression de l'allocation pour les crédit-temps labellisés "sans motifs". Dans la soixantaine, elles fournissent une aide gratuite particulièrement importante et nécessaire, tant à leurs enfants qu'à leurs parents. On tient peu compte de ces réalités dans la réforme des pensions en Belgique et en Europe.

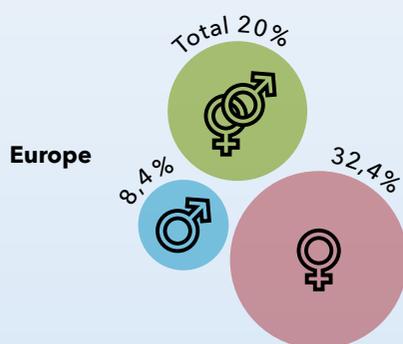
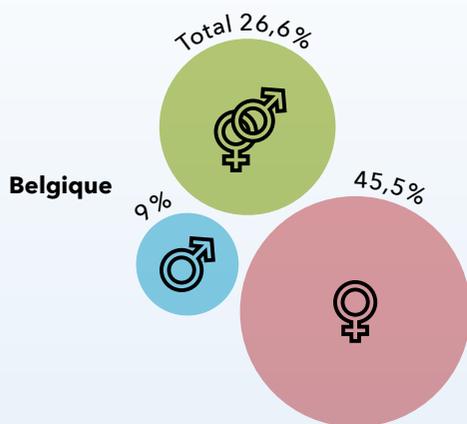
Les femmes sont les grandes perdantes de ces façons de penser et d'agir, principalement les femmes peu diplômées, mais pas seulement. La tendance à vouloir progressivement diminuer les revenus issus du premier pilier de pension au profit du deuxième et troisième piliers, dont les

femmes bénéficient peu, les expose à un risque de pauvreté accru. L'impact des décisions et politiques genrées se marque d'autant plus que l'espérance de vie a augmenté. Parce qu'elles vivent en moyenne plus longtemps, les femmes se retrouvent à devoir faire face à des problèmes de santé graves et coûteux avec des moyens financiers réduits.

Claire Gavray (chef de travaux en faculté des Sciences sociales et en faculté de Psychologie, Logopédie et Sciences de l'éducation) publie un article "Femmes et hommes bientôt égaux face à la pension ?" sur le site www.barricade.be (onglet publications).

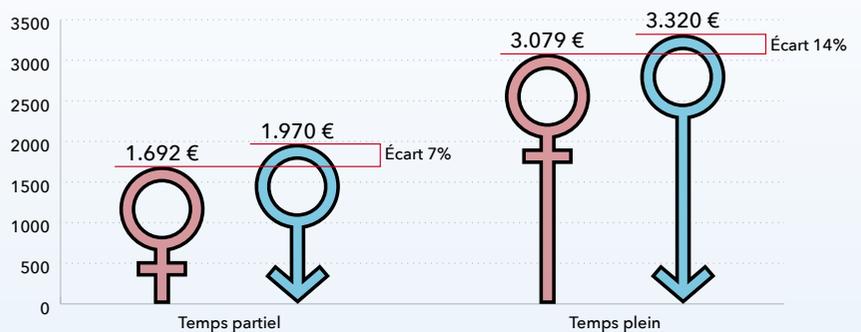
Pourcentage de travailleurs à temps partiel par sexe en 2014

Source Eurostat, statistiques sur l'emploi



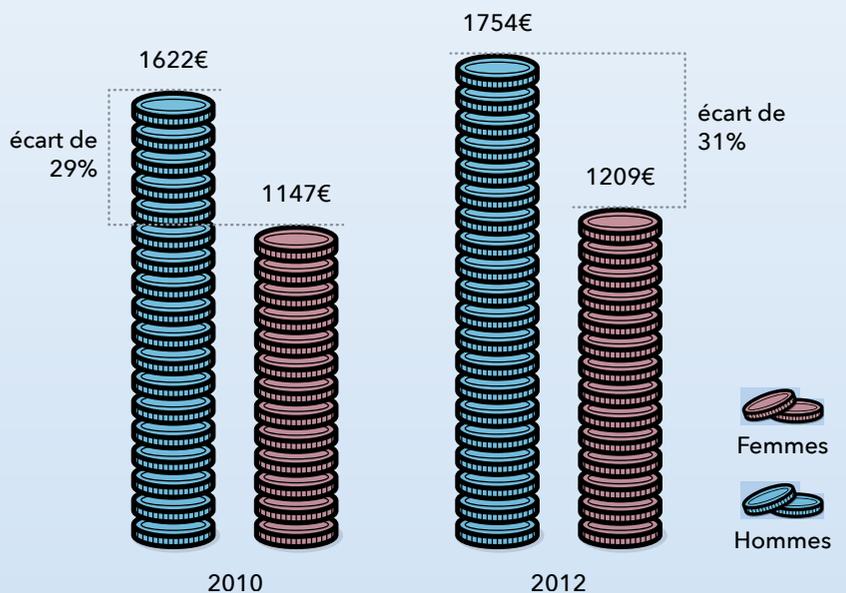
Salaires mensuels bruts moyens des travailleurs à temps partiel et à temps plein et écart salarial (2012, Belgique)

Source : DGS, enquête sur la structure et la répartition des salaires



L'écart sexué en termes de montant moyen de pension mensuelle en Belgique

Source : EIGE report, 2012



LUTTE OUVRIÈRE FÉMININE

En 1966, 3550 ouvrières paralysent la FN lors d'une grève mémorable de 12 semaines. 50 ans plus tard, de nombreuses manifestations commémorent cet événement, symbole de la lutte ouvrière féminine. Parmi elles, un colloque intitulé "Les ouvrières de la FN changent l'histoire. 1966-2016". Marcella Colle, présidente des Amis du Musée herstalien (licence en histoire, 1958), et le Pr Annie Cornet, membre du comité scientifique de l'exposition, répondent à nos questions.



Le 15^e jour du mois : Quelles étaient les conditions de travail des ouvrières de la FN en 1966 ?

Marcella Colle : Les "femmes machines", comme on les appelait, occupaient le bas de l'échelle et travaillaient dans des conditions abominables : chaleur, bruit incessant des machines, odeur d'huile, cadence, pression. Pour s'assurer de leur rentabilité, elles étaient même surveillées et chronométrées. Il faut également pointer la vétusté des machines datant d'avant-guerre, le manque d'hygiène et l'absence de vêtements de protection.

Le 15^e jour : Quelles étaient leurs revendications ?

M.C. : Leur slogan était "À travail égal, salaire égal". Pour rappel, une convention de 1951 posait déjà le principe d'égalité de rémunération entre la main-d'œuvre masculine et féminine pour un travail de valeur égale. Le Traité de Rome de 1957 allait dans le même sens. Cependant, ces textes n'ont pas été mis en œuvre et la direction de la FN se disait qu'elle les appliquerait quand elle y serait contrainte. Ensuite, la classification des fonctions faisait en sorte que ces règles soient tout simplement impossibles à mettre en pratique : sans égalité de fonction, aucune égalité de salaire autorisée. Les ouvrières n'avaient pas non plus de perspective et aucune chance de monter les échelons de l'entreprise. Exiger une équité des salaires, c'était aussi pour elles un moyen de revendiquer une reconnaissance. C'était déjà difficile de travailler dans ces conditions, mais être moins considérées que ceux qui font la même chose, c'était particulièrement blessant.

Le 15^e jour : La grève a-t-elle eu des effets positifs ?

M.C. : Pas beaucoup. Si les conditions de travail s'amélioreront quelque peu, les femmes obtiendront moins de la moitié de l'augmentation salariale réclamée. Cela n'en reste pas moins un événement marquant, d'abord par son ampleur car il s'étendra à d'autres entreprises. Ensuite, parce que c'est la première fois que des ouvrières entament un mouvement de grève pour un objectif social uniquement féminin. Enfin, parce que ce qui au départ était une revendication salariale deviendra au fil du temps l'occasion de se questionner sur la place de la femme dans la société.

Le 15^e jour du mois : L'équité salariale a-t-elle progressé en 2016 ?

Annie Cornet : Oui, les dernières études de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes* évaluent l'écart salarial à 10% en salaire horaire et de 22% en salaire annuel (tous secteurs confondus), écart qui s'explique par les emplois à temps partiel concernant 46% des femmes. Si les revendications de 1966 mettaient en lumière l'écart salarial, elles questionnaient surtout le positionnement des salaires des emplois féminins dans le système de classification des fonctions, un point qui n'a pas connu d'avancées significatives en Belgique, contrairement à la France et au Québec où il y a eu des processus de rattrapage et de reclassement des fonctions féminines.

Le 15^e jour : Comment cela s'explique-t-il ?

A.C. : Il y a bien sûr différentes raisons mais c'est par manque de volonté politique, patronale et syndicale, et donc par l'absence d'affectation de moyens. Il est clair que, dans un contexte de crise, prendre des mesures qui supposent de revaloriser les emplois majoritairement occupés par les femmes (de leur verser aussi une indemnité de rattrapage) n'est clairement pas à l'ordre du jour, même si cela reste un dossier que suit l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes depuis plusieurs années.

Le 15^e jour : Si l'on peut s'attendre à une frilosité des entreprises, c'est plus étonnant de la part des syndicats. Est-ce à cause d'une sous-représentation des femmes dans ces instances ?

A.C. : S'il est clair que les femmes sont peu représentées dans les instances syndicales et notamment dans les organes décisionnels, ce n'est pas la seule explication. La question de l'égalité des femmes dans l'agenda syndical n'est pas une priorité : dans le contexte actuel, la préservation de l'emploi et le chômage des jeunes éclipsent tout le reste.

Propos recueillis par Martha Regueiro

* L'écart salarial entre femmes et hommes en Belgique, rapport 2014 : bit.ly/1Rk2zXR

Exposition "Femmes en colère"

Jusqu'au 26 mars au Pré-Madame, rue John Moses Browning, 4040 Herstal. Entrée libre. Informations sur le site www.femmesencolere.be. Visite guidée organisée par l'APULg, le samedi 19 mars à 10h. Inscription par courriel v.miocque@ulg.ac.be

Colloque "Les ouvrières de la FN changent l'histoire. 1966-2016"

Les 24 et 25 mars à La Cité Miroir, place Xavier Neujean, 4000 Liège. Informations sur le site www.carhop.be

